



PATRIMOINE VIE PLUS MULTIPROJET

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE
INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT
N° 3209

PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION

(2/2) CONDITIONS CONTRACTUELLES

06 2025- RÉF. 5855

**VIE
PLUS** 

Partenaire et tellement plus

SOMMAIRE

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE	3
1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT	3
2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT.....	3
a. Définition contractuelle des garanties offertes.....	3
b. Durée du contrat.....	4
c. Modalités de versement des primes	4
d. Délai et modalités de renonciation au contrat	4
e. Formalités à remplir en cas de sinistre.....	4
f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats	5
g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées	6
h. Loi applicable et régime fiscal	6
3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION	7
a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie.....	7
b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat	7
c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices.....	10
4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES	10
5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR	10
6. DATES DE VALEUR.....	11
a. Dates de valeur retenues lors d'une opération.....	11
b. Dates d'effet des opérations	11
c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte	11
7. GESTION DU CONTRAT	11
a. Gestion par compartiment	11
b. Mode(s) de gestion.....	11
c. Opérations.....	12
8. TERME DU CONTRAT	15
9. MODALITES D'INFORMATION	15
10. CLAUSE BENEFICIAIRE	15
11. AUTRES DISPOSITIONS	15
a. Langue	15
b. Monnaie Légale	15
c. Prescription	15
d. Fonds de garantie des assurances de personnes.....	16
e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.....	16
f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE)	16
g. Techniques de commercialisation à distance.....	17
h. Traitement et protection des données à caractère personnel.....	17
i. Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (Règlements SFDR et Taxonomie)	17
ANNEXE 1 : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE.....	18
ANNEXE 2 : MODALITÉS DE SOUSCRIPTION.....	19
PRESENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	20

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT N° 3209

Le contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet est composé :

- de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information constituée de deux documents :
 - o la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription, ci-après dénommée bulletin de souscription
 - o la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles, ci-après dénommée conditions contractuelles, comprenant la Présentation des supports d'investissement ; elle est remise préalablement à la souscription et précise les dispositions essentielles du contrat ainsi que les droits et obligations réciproques du souscripteur et de Suravenir
- des Conditions Particulières qui précisent les caractéristiques et garanties du contrat du souscripteur
- des avenants adressés au souscripteur lors de toute modification apportée à son contrat (exemples : rachat partiel, versement complémentaire, arbitrage)

La Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles constituera les Conditions Générales de votre contrat à compter de la date de signature de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription.

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE

Nom : Suravenir

Adresse : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances / SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT

Le contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet n° 3209 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le code des assurances et relevant des branches 20 (*Vie-Décès*) et 22 (*toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine et liées à des fonds d'investissement*).

2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

La souscription de ce contrat est réservée aux personnes physiques ayant leur résidence principale en France.

En souscrivant le contrat d'assurance-vie individuel Patrimoine Vie Plus Multiprojet, le souscripteur valorise un capital ou se constitue un complément de retraite à partir des différents supports d'investissement mentionnés dans la Présentation des supports d'investissement de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information.

a. Définition contractuelle des garanties offertes

- Le contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet offre :
 - En cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère.
 - En cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).
- Le contrat bénéficie également de garanties optionnelles en cas de décès :
 - une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.
 - une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel.

Pour les droits exprimés en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s), de frais annuels de gestion et des primes relatives à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès. Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point 3.c.

Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Conditions d'application des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

Ces garanties décès sont optionnelles et ne peuvent être choisies qu'à la souscription. Elles s'appliquent aux souscripteurs âgés de 12 ans et plus et de moins de 70 ans à la date de leur souscription au contrat, à l'issue d'un délai de carence d'un an. Elles prennent effet à l'issue de la première année. Aucune formalité médicale n'est exigée.

Objet des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

• Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Le souscripteur peut bénéficier d'une garantie qui assure, en cas de décès, le remboursement du capital sous risque au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) du contrat. Le capital sous risque correspond à la moins-value du contrat, c'est-à-dire la différence positive entre le cumul des versements nets de frais, diminuée des éventuels rachats, des avances non remboursées et des intérêts y afférents, et la valeur de rachat déterminée conformément au point 3.b à compter de la date définie au point 2.e.

• Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel

Le souscripteur peut bénéficier d'une garantie qui assure, en cas de décès accidentel, le versement d'un capital décès égal à la valeur de rachat du contrat au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir au(x) bénéficiaire(s).

Par accident, il faut entendre toute atteinte corporelle, résultant uniquement et directement de l'action non-prévisible, violente et soudaine d'une cause extérieure fortuite et indépendante de la volonté du souscripteur ou du bénéficiaire. Pour ouvrir droit au paiement du capital décès accidentel, le décès doit survenir dans le délai d'un an suivant l'accident et être la conséquence directe de ce dernier. **Ne sont pas considérées comme accident, les maladies cardiaques et/ou vasculaires (par exemple : accident cardiaque, accident vasculaire cérébral, accident ischémique transitoire, etc).**

La preuve du caractère accidentel du décès est à la charge du (des) bénéficiaire(s) désigné(s). Il(s) devra (devront) notamment transmettre à Suravenir, un certificat médical précisant la nature accidentelle du décès du souscripteur, une copie du procès-verbal de gendarmerie ou du constat de police, établi à l'occasion de l'accident.

Limitations des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

• Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

La garantie accordée correspondant au montant des capitaux sous risque ne peut dépasser 500 000 € par contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet souscrit par le souscripteur.

• Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel

La garantie accordée est plafonnée à 500 000 € par contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet souscrit par le souscripteur.

Exclusions relatives aux garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

Les garanties ne s'appliquent pas au décès consécutif à :

- un suicide ou une tentative de suicide dans la première année de souscription
- l'usage de stupéfiants ou assimilés non prescrits médicalement
- un fait intentionnel de l'assuré ou du bénéficiaire
- un accident consécutif à un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à celui fixé par la législation en vigueur à la date de survenance de l'accident
- des activités répréhensibles par la loi
- l'usage d'un engin aérien, à l'exception d'une ligne commerciale régulière (accidents d'aviation si l'appareil n'est pas muni d'un certificat valable de navigabilité et/ou est piloté par une personne non titulaire d'un brevet pour l'appareil utilisé et/ou est détenteur d'une licence périmée, participation à des vols d'essai)
- la pratique de sports aériens (notamment : parachutisme, ULM, deltaplane, parapente, saut à l'élastique, acrobaties, etc.)
- la pratique de sports à risque (notamment : ascensions et escalade en haute montagne, sports de combat, skeleton, bobsleigh, plongée sous-marine, spéléologie, etc.)

- une compétition avec utilisation d'un engin à moteur, un pari, un défi ou toute tentative de record
- une guerre civile ou étrangère déclarée ou non, une émeute, une rixe, une insurrection, des mouvements populaires
- des complots, grèves, attentats ou actes de terrorismes en cas de participation active de l'assuré
- un accident ou un événement nucléaire

Fin des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès

Les garanties cessent de produire leurs effets en cas de rachat total, de conversion en rente ou de renonciation dans le délai de 30 jours décrit à l'article 2.d, au 75^e anniversaire du souscripteur. Le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) met fin aux garanties.

Les garanties peuvent être résiliées à tout moment sur demande écrite du souscripteur, et prennent alors fin à la date de réception de la demande par Suravenir. Elles peuvent également être résiliées par Suravenir en cas de non règlement par le souscripteur du coût de ces garanties. Les prélèvements déjà effectués à ce titre restent acquis à Suravenir.

b. Durée du contrat

Après réception du bulletin de souscription dûment signé, ainsi que de l'ensemble des pièces nécessaires à la souscription, le contrat et les garanties prennent effet à la date mentionnée sur les conditions particulières émises par Suravenir, sous réserve de l'encaissement effectif du premier versement du souscripteur par Suravenir. Le souscripteur choisit à la souscription la durée du contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet qui peut être viagère ou fixe :

- durée viagère : la souscription prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total
- durée fixe : la souscription prendra fin à la date d'échéance prévue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l'âge du souscripteur), en cas de rachat total ou en cas de décès.

c. Modalités de versement des primes

- Versement initial : à la souscription, le souscripteur réalise un premier versement de 500 € minimum, qu'il peut compléter à tout moment par des versements libres ou programmés, sous réserve du montant minimum requis par compartiment (100 € en gestion libre et 1 000 € en mandat d'arbitrage). (point 7)
- Versements libres : en cours de vie du contrat, le souscripteur peut réaliser un versement de 1 000 € minimum. Sur un compartiment en gestion libre, chaque support d'investissement choisi doit être alimenté à hauteur de 100 € minimum.
- Versements programmés : le souscripteur a la possibilité de programmer des versements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels avec un minimum de :
 - o 100 €/mois, 300 €/trimestre, 600 €/semestre, 1 000 €/an,
 - o 100 € minimum par compartiment,
 - o 100 € minimum par support dans le cadre de la gestion libre.

Le souscripteur peut choisir l'ajustement automatique de ses versements programmés : il s'agit de faire évoluer automatiquement et annuellement leur montant, selon un indice qui lui sera communiqué chaque année (ajustement annuel des versements) dans son relevé d'information annuelle. L'évolution sera appliquée au prorata de la répartition de ses versements programmés. Le souscripteur peut, à tout moment, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. Le premier versement programmé sera réalisé à l'issue de la période de renonciation. Lorsque deux versements programmés successifs n'ont pas été réalisés (notamment en cas de refus de l'établissement bancaire pour des raisons techniques, financières, ...), Suravenir se réserve le droit de suspendre l'appel des versements programmés.

Chaque versement sur un compartiment en gestion libre, net de frais, libre ou programmé, est investi sur les supports d'investissement que le souscripteur a sélectionnés. Les versements réalisés sur un compartiment en mandat d'arbitrage sont répartis au prorata des supports du profil de gestion choisi (point 7).

Le versement net de frais affecté à un support d'investissement est divisé par la valeur liquidative de ce support pour obtenir le nombre de parts qui est attribué au souscripteur. Ce nombre est arrondi au dix-millième le plus proche.

Les versements sont exclusivement libellés en euros.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement suspendus.

d. Délai et modalités de renonciation au contrat

Le souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet, à savoir :

- en cas de signature manuscrite du bulletin de souscription : date de la réception des Conditions Particulières de son contrat, adressées par voie postale
- en cas de signature électronique du bulletin de souscription : date de la signature de ce bulletin.

Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion CGPI – 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle de rédaction ci-dessous :

"Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse du souscripteur) déclare renoncer à la souscription du contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet, que j'ai signée le (____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma renonciation est le suivant : (____). Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties, dont les garanties décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la présente lettre de renonciation." Date et signature.

Au-delà de ce délai, les sommes non restituées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

La faculté de renonciation s'exerce conformément à l'article L. 132-5-1 du code des assurances.

Le défaut de remise des documents et informations prévus à l'article L. 132-5-2 du code des assurances entraîne de plein droit la prorogation du délai de renonciation jusqu'au trentième jour calendaire révolu suivant la date de remise effective de ces documents dans la limite de huit ans à compter de la date à laquelle le souscripteur est informé que le contrat est conclu.

L'exercice de la faculté de renonciation met fin à toutes les garanties de la souscription, dont les garanties complémentaires optionnelles en cas de décès.

e. Formalités à remplir en cas de sinistre

Le décès du souscripteur met fin à sa souscription du contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet.

Le capital décès, correspondant à la valeur déterminée conformément au point 3 et, le cas échéant, le montant des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès prévue au point 2, si elles trouvent à s'appliquer, est (sont) versé(s) au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par le souscripteur, déduction faite des avances non remboursées et intérêts y afférents.

La valeur de ce capital est arrêtée à la date de connaissance du décès par Suravenir, matérialisée par la date d'enregistrement qui suit la réception de l'acte de décès ou de notoriété.

Conformément à l'article L. 132-5 du code des assurances, le capital décès est revalorisé dans les conditions suivantes :

- Pour les engagements exprimés en euros, de la date du décès du souscripteur jusqu'à la date de connaissance du décès par l'assureur, la revalorisation s'effectue selon les dispositions contractuelles prévues au point 3.
- Pour les engagements exprimés en euros et en unités de compte, à compter de la date de connaissance du décès par l'assureur et jusqu'à la date de réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement, la revalorisation s'effectue selon les modalités définies au 2° de l'article R 132-3-1 du code des assurances.

Le capital décès est réglé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires, dont le bulletin de décès du souscripteur. La liste des pièces justificatives est celle en vigueur à la connaissance du décès. Le montant versé est diminué des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au double du taux légal durant deux mois puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au triple du taux légal.

f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats

Frais et indemnités de rachat et autres frais prélevés par l'entreprise d'assurance

Les frais liés au contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet et prélevés par Suravenir sont les suivants :

- « Frais à l'entrée et sur versements » :
 - o 4,50 % lors de la souscription et lors du versement des primes
- « Frais en cours de vie du contrat » :
 - o frais annuels de gestion sur un compartiment en gestion libre sans option d'arbitrages programmés ou avec option diversification progressive :
 - 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros
 - 1,08 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
 - o frais annuels de gestion sur un compartiment en gestion libre avec option d'arbitrages programmés (hors diversification progressive) :
 - 1,00 % sur la part des droits exprimés en euros
 - 1,20 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
 - o frais annuels de gestion sur un compartiment en mandat d'arbitrage :
 - 0,80 % sur la part des droits exprimés en euros
 - 1,58 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
 - o les frais annuels de gestion sont augmentés de 0,14 % en cas de sélection de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel

Les frais annuels de gestion sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours journalier, pour le(s) fonds en euros comme pour les unités de compte, et sont prélevés en nombre de parts d'unités de compte et/ou en euros :

- o pour le(s) fonds en euros, en une fois, lors de la revalorisation annuelle, ou en cours d'année, en cas de sortie totale du compartiment (rachat, arbitrage) et/ou du contrat (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès)
- o pour les unités de compte, chaque mois, ou en cours de mois, en cas de sortie totale du compartiment (rachat, arbitrage) et/ou du contrat (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès).
- « Frais de sortie » :
 - o 3,00 % sur quittances d'arrérages
 - o option pour la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme : 1,00 % des fonds gérés réglés sous forme de titres
- « Autres frais » :
 - o frais prélevés en cas d'arbitrage au sein d'un compartiment en gestion libre ou entre compartiments : 0,80 % des montants arbitrés, avec un minimum forfaitaire de 40 €
 - o frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs
 - o primes mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,15 ‰ à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge

Les opérations non mentionnées ci-dessus sont gratuites.

Énonciation des fonds en euros

Le contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet propose un ou plusieurs fonds en euros, dont les caractéristiques sont précisées dans la Présentation des supports d'investissement à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette présentation est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter de nouveaux fonds en euros, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des fonds en euros existants, ou d'en fusionner.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement suspendus.

Énonciation des unités de compte de référence

Les unités de compte de référence peuvent être des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPC), fonds commun de placement (FCPR), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir. La liste des unités de compte de référence se trouve dans la Présentation des supports d'investissement à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Les unités de compte sont des placements à long terme dont les valeurs liquidatives peuvent enregistrer à un instant donné des variations, parfois importantes, à la hausse ou à la baisse.

Par ailleurs, Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter des nouveaux supports d'investissement, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des supports d'investissement existants.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un support d'investissement serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce support seraient automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Actif Général Gestion Libre, ou suspendus.

En cas de disparition ou de déréférencement d'une unité de compte, une autre unité de compte de même nature lui sera substituée et les encours seront automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers un fonds à vocation sécuritaire du choix de Suravenir.

Caractéristiques principales des unités de compte

Pour chaque unité de compte éventuellement sélectionnée par le souscripteur lors de la souscription du contrat et lors des mouvements d'arbitrage et de versement, l'indication des caractéristiques principales est effectuée, conformément à l'article A. 132-4 du code des assurances, par la remise au souscripteur de l'un ou plusieurs des documents suivants, selon le support concerné, lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Informations Clés ou Document d'Informations Spécifiques (DIS), prospectus du support, annexe complémentaire de présentation, note détaillée. Le Document d'Informations Clés (DIC) ou la note détaillée sont par ailleurs disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de chacune des sociétés de gestion.

Frais pouvant être supportés par les unités de compte

Les frais spécifiques des supports d'investissement, pouvant être prélevés par les sociétés de gestion ou par Suravenir, sont détaillés, selon le support concerné, dans l'un et/ou l'autre des documents suivants remis au souscripteur lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Information Clés ou Document d'Informations Spécifiques, prospectus du support, annexe complémentaire de présentation, note détaillée. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de votre distributeur.

Modalités de versement du produit des droits attachés à la détention d'une unité de compte

- pour **les supports dits de capitalisation**, lorsque des produits financiers sont dégagés, ceux-ci sont directement capitalisés dans la valeur de l'unité de compte.
- pour **les supports dits de distribution**, lorsqu'ils distribuent des dividendes, ceux-ci sont réinvestis dans le support en unités de compte, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'unités de compte.
- pour **les obligations et pour les supports de distribution appartenant à la catégorie des produits structurés** (titres de créance, fonds à formule) **et à la catégorie des SCPI**, les coupons sont réinvestis dans le fonds en euros Actif Général Gestion libre au sein de chaque compartiment concerné.

g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées

Prime relative à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Chaque fin de mois Suravenir détermine le capital sous risque comme précisé au point 2.a et calcule la prime à partir de l'âge du souscripteur et du tarif ci-dessous.

Le cas échéant, la somme des primes mensuelles est prélevée en nombre de parts d'unité de compte et/ou en euros, au plus tard le 31 décembre de chaque année, ou, en cas de sortie totale (terme de la souscription, rachat total, conversion en rente, décès).

Prime par mois pour un capital sous risque de 1 000 €

Âge	Prime	Âge	Prime	Âge	Prime	Âge	Prime
Jusqu'à 30 ans	0,15 €	43	0,41 €	56	1,10 €	69	3,05 €
31	0,15 €	44	0,45 €	57	1,18 €	70	3,33 €
32	0,16 €	45	0,50 €	58	1,25 €	71	3,64 €
33	0,18 €	46	0,55 €	59	1,34 €	72	3,96 €
34	0,19 €	47	0,60 €	60	1,44 €	73	4,33 €
35	0,20 €	48	0,64 €	61	1,55 €	74	4,71 €
36	0,21 €	49	0,69 €	62	1,68 €	75	5,15 €
37	0,23 €	50	0,74 €	63	1,81 €		
38	0,25 €	51	0,79 €	64	1,98 €		
39	0,28 €	52	0,84 €	65	2,15 €		
40	0,30 €	53	0,90 €	66	2,35 €		
41	0,34 €	54	0,96 €	67	2,56 €		
42	0,38 €	55	1,04 €	68	2,80 €		

Prime relative à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel

Comme précisé au point 2.f, le taux de frais annuels de gestion est augmenté de 0,14 % en cas de sélection de cette garantie.

h. Loi applicable et régime fiscal

Loi applicable

La loi française est applicable aux relations précontractuelles et contractuelles.

Indications générales relatives au régime fiscal

Le régime fiscal applicable est le régime fiscal français (sous réserve de l'application des conventions internationales).

La fiscalité dépend de la valeur totale du contrat y compris en cas de rachat partiel.

Le régime fiscal indiqué ci-après est celui applicable à un contrat souscrit à compter de la date de la présente Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (sous réserve de modifications législatives ultérieures) :

En cas de décès du souscripteur :

- exonération totale du taux forfaitaire de 20 % ou de 31,25 % (article 990I du Code Général des Impôts (CGI)) et des droits de succession (article 757B du CGI) si le bénéficiaire est :**
 - le conjoint ou partenaire pacsé du défunt, ou
 - membre de la fratrie (frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps), sous une double condition :
 - qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence
 - qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès
- dans tous les autres cas, application des dispositions suivantes :**

Versements réalisés par le souscripteur avant 70 ans	Exonération des capitaux décès dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire (tous contrats confondus*) Au-delà, le taux forfaitaire de 20 % est applicable à la fraction de la part nette taxable de chaque bénéficiaire inférieure ou égale à 700 000 € (Art. 990 I du CGI). La fraction de la part nette taxable revenant à chaque bénéficiaire et excédant cette limite est imposée à un taux de 31,25 %.
Versements réalisés par le souscripteur après 70 ans	Application des droits de succession sur les primes versées, après abattement de 30 500 € réparti entre les bénéficiaires au prorata de leurs parts (tous contrats confondus*) (Art. 757 B du CGI).

* Souscrits auprès d'une ou plusieurs société(s) d'assurance

En cas de rachat partiel, rachat partiel programmé ou rachat total, les modalités d'imposition des produits dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat et du montant des primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation détenus par le bénéficiaire du rachat :

Durée du contrat au moment du rachat	Taux du Prélèvement Forfaitaire Unique	Prélèvements sociaux
Entre 0 et 8 ans	12,8 %	17,2 %
Après 8 ans *		
En deçà d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	7,5 %	17,2 %
A compter d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	12,8 %	

* Après 8 ans :

- Imposition des produits au taux de 7,5 % et 12,8 % au prorata des primes inférieures et supérieures à 150 000 €.

- Après abattement annuel de 4 600 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et 9 200 € pour les contribuables soumis à imposition commune.

** Le seuil de 150 000 € s'apprécie en termes de primes versées (diminué le cas échéant de la part de capital comprise dans d'éventuels précédents rachats), au 31/12 de l'année précédant le rachat, tous contrats confondus (contrat de capitalisation + contrat d'assurance vie) détenus par un même titulaire.

Modalités d'imposition des rachats :

Lors du rachat, les produits issus de ce rachat seront soumis à un acompte fiscal (prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu), prélevé par l'assureur :

- de 12,8 % avant 8 ans
- de 7,5 % après 8 ans

Puis, à l'occasion de la déclaration de revenus du contribuable, correspondant à l'année du(des) rachat(s), les produits seront assujettis au Prélèvement Forfaitaire Unique.

À l'occasion de cette déclaration, par dérogation au principe d'application de l'acompte fiscal, le contribuable pourra opter de manière expresse et irrévocable pour l'intégration des produits issus du(des) rachats dans l'assiette de ses revenus soumis à l'impôt sur le Revenu. (À noter: cette option est globale et concernera, le cas échéant, l'ensemble des revenus soumis au PFU de l'article 200 A du CGI).

N.B : Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € pour les personnes seules, ou 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, pourront demander à l'assureur à être dispensées de l'acompte fiscal au plus tard lors de la demande de rachat.

3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION

a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie

Pour les droits exprimés en euros, le contrat prévoit le versement d'un capital au moins égal aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s), de frais annuels de gestion et des primes relatives à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.

Ce capital est augmenté de la participation aux bénéfices du contrat, dans les conditions prévues au point **3.c**.

En cas de sortie partielle d'un fonds en euros d'un compartiment (rachat, arbitrage) en cours d'année, le montant correspondant à la sortie partielle sera revalorisé au moment du versement de la participation aux bénéfices au début de l'année suivante, sur la base du taux annuel servi, au prorata temporis de la durée écoulée entre le 1^{er} janvier de l'année de la sortie partielle et la date de la sortie partielle.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros d'un compartiment (rachat, arbitrage) ou du contrat (rachat, arbitrage, conversion en rente, terme, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, le capital versé est diminué des frais prévus au contrat et est augmenté de la revalorisation sur la base d'un taux fixé au minimum une fois par an par Suravenir au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date d'attribution des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros avant la première attribution de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation du contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet, le capital versé sera égal au montant du capital net investi diminué des frais prévus au contrat.

b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat

Indication des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat ; dans le cas où celles-ci ne peuvent être établies exactement au moment de la souscription, indication du mécanisme de calcul ainsi que des valeurs minimales.

Garanties de fidélité

Sans objet

Valeurs de réduction

Sans objet

Valeurs de rachat

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

o Support(s) en euros

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros pour la part :

- d'un versement exprimée en euros sans option ou avec souscription de l'option diversification progressive nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 047,12 € supportant 4,50 % de frais d'entrée) ou,
- d'un versement exprimée en euros avec souscription d'une option d'arbitrages programmés majorant les Frais Annuels de Gestion (FAG) en euros nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 047,12 € supportant 4,50 % de frais d'entrée) ou,
- d'un versement exprimée en euros avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel majorant les Frais Annuels de Gestion (FAG) nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 047,12 € supportant 4,50 % de frais d'entrée) ou,
- d'un versement exprimée en euros avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel et d'une option d'arbitrages programmés majorant les Frais Annuels de Gestion (FAG) nette de frais de 1 000,00 € (soit un versement brut de 1 047,12 € supportant 4,50 % de frais d'entrée).

Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG), ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €
Cumul des primes nettes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros sans option ou avec souscription de l'option diversification progressive (taux de FAG de 0,80 %)	992,00 €	984,06 €	976,19 €	968,38 €	960,63 €	952,94 €	945,32 €	937,76 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 0,94 %)	990,60 €	981,28 €	972,06 €	962,92 €	953,87 €	944,90 €	936,02 €	927,22 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros avec souscription d'une option d'arbitrages programmés majorant les FAG (taux de FAG de 1,00 %)	990,00 €	980,10 €	970,29 €	960,59 €	950,99 €	941,48 €	932,06 €	922,74 €
Valeurs minimales garanties pour la part d'un versement exprimée en euros avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel et d'une option d'arbitrages programmés majorant les FAG (taux de FAG de 1,14 %)	988,60 €	977,32 €	966,18 €	955,17 €	944,28 €	933,52 €	922,87 €	912,35 €

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

En présence de la garantie complémentaire en cas de décès, le(s) fonds en euros du contrat ne comporte(nt) pas de valeur de rachat minimale garantie.

o Supports en unités de compte

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :

Sur un compartiment en gestion libre :

- Sans option ou avec souscription de l'option diversification progressive : $100 \times (1 - 1,08 \%) = 98,92$ UC
- Avec souscription d'une option d'arbitrages programmés majorant les FAG : $100 \times (1 - 1,20 \%) = 98,80$ UC
- Avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel : $100 \times (1 - 1,22 \%) = 98,78$ UC
- Avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel et d'une option d'arbitrages programmés majorant les FAG : $100 \times (1 - 1,34 \%) = 98,66$ UC

Sur un compartiment en mandat d'arbitrage :

- Sans option ou avec souscription de l'option diversification progressive : $100 \times (1 - 1,58 \%) = 98,42$ UC
- Avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel : $100 \times (1 - 1,72 \%) = 98,28$ UC

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc :

Sur un compartiment en gestion libre :

- de 98,92 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sans option, ou avec souscription de l'option diversification progressive, ou,
- de 98,80 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec souscription d'une option d'arbitrages programmés majorant les FAG ou,
- de 98,78 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel ou,
- de 98,66 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel et d'une option d'arbitrages programmés majorant les FAG.

Sur un compartiment en mandat d'arbitrage :

- de 98,42 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sans option ou avec souscription de l'option diversification progressive ou,
- de 98,28 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre de parts d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts correspondant à une somme nette théorique versée de 1 000,00 € (soit 1 047,12 € bruts sur un compartiment en gestion libre ou 1 047,12 € bruts sur un compartiment en mandat d'arbitrage).

Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG). Valeur liquidative de départ : 10 €.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €	1 047,12 €
Cumul des primes nettes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur un compartiment en gestion libre sans option ou avec souscription de l'option diversification progressive (taux de FAG de 1,08 %)	98,9200	97,8517	96,7949	95,7495	94,7154	93,6925	92,6806	91,6796
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur un compartiment en gestion libre avec souscription d'une option d'arbitrages programmés majorant les FAG (taux de FAG de 1,20 %)	98,8000	97,6144	96,4430	95,2857	94,1423	93,0126	91,8964	90,7937
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur un compartiment en gestion libre avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 1,22 %)	98,7800	97,5749	96,3845	95,2086	94,0470	92,8997	91,7663	90,6467
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur un compartiment en gestion libre avec souscription d'une option d'arbitrages programmés majorant les FAG et de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 1,34 %)	98,6600	97,3380	96,0336	94,7468	93,4772	92,2246	90,9888	89,7695
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur un compartiment en mandat d'arbitrage sans option (taux de FAG de 1,58 %)	98,4200	96,8650	95,3345	93,8282	92,3457	90,8867	89,4507	88,0373
Nombre d'unités de compte minimal garanti pour un investissement sur un compartiment en mandat d'arbitrage avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 1,72 %)	98,2800	96,5896	94,9282	93,2955	91,6908	90,1137	88,5638	87,0405

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription. Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

• Simulation des valeurs de rachat

La valeur de rachat du contrat du souscripteur dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte ainsi que, le cas échéant de la facturation de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel et de la facturation d'une option d'arbitrages programmés et/ou de la facturation du mandat d'arbitrage.

Conformément à l'article A. 132-4-1 du code des assurances, et puisque l'existence de prélèvements liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès ne permet pas de déterminer à l'avance les valeurs de rachat du contrat du souscripteur en un nombre générique d'unités de compte et/ou en euros, le souscripteur trouvera ci-après trois exemples, lui permettant de comprendre l'impact de cette option.

Hypothèses :

- Versement brut de 2 094,24 € en gestion libre réparti de la manière suivante : 50 % sur le fonds en euros et 50 % sur un seul support en unités de compte
- Valeur liquidative initiale de l'unité de compte : 10 €
- Souscripteur âgé de 40 ans à la souscription
- Frais annuels de gestion : 0,80 % sur fonds en euros et 1,08 % sur unités de compte
- Frais sur versement : 4,50 %
- Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès intégrée aux exemples
- Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel non souscrite
- Investissement à 100 % sur un compartiment en gestion libre sans option d'arbitrages programmés

Les valeurs de rachat présentées ci-après ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux.

Exemple n°1**Variation à la hausse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection**

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros ⁽¹⁾	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine ^{(2) (3)}	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC ⁽⁴⁾	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000 €	992,00	98,9200	10,520	1040,63	2032,63
Fin année 2	2 000 €	984,06	97,8517	11,067	1082,91	2066,97
Fin année 3	2 000 €	976,19	96,7949	11,642	1126,90	2103,09
Fin année 4	2 000 €	968,38	95,7495	12,247	1172,69	2141,07
Fin année 5	2 000 €	960,63	94,7154	12,884	1220,33	2180,96
Fin année 6	2 000 €	952,94	93,6925	13,554	1269,91	2222,85
Fin année 7	2 000 €	945,32	92,6806	14,259	1321,50	2266,82
Fin année 8	2 000 €	937,76	91,6796	15,000	1375,19	2312,95

Exemple n°2**Stagnation de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection**

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros ⁽¹⁾	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine ^{(2) (3)}	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC ⁽⁴⁾	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000 €	992,00	98,9200	10,000	989,20	1981,20
Fin année 2	2 000 €	984,06	97,8517	10,000	978,52	1962,58
Fin année 3	2 000 €	976,19	96,7949	10,000	967,95	1944,14
Fin année 4	2 000 €	968,38	95,7495	10,000	957,49	1925,87
Fin année 5	2 000 €	960,63	94,7154	10,000	947,15	1907,78
Fin année 6	2 000 €	952,94	93,6925	10,000	936,92	1889,86
Fin année 7	2 000 €	945,32	92,6806	10,000	926,81	1872,13
Fin année 8	2 000 €	937,76	91,6796	10,000	916,80	1854,56

Exemple n°3**Variation à la baisse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection**

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros ^{(1) (5)}	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine ^{(5) (3)}	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC ⁽⁴⁾	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000 €	991,92	98,9117	9,170	907,02	1898,94
Fin année 2	2 000 €	983,70	97,8148	8,409	822,52	1806,22
Fin année 3	2 000 €	975,27	96,7024	7,711	745,68	1720,95
Fin année 4	2 000 €	966,54	95,5665	7,071	675,76	1642,30
Fin année 5	2 000 €	957,42	94,3982	6,484	612,10	1569,52
Fin année 6	2 000 €	947,76	93,1825	5,946	554,07	1501,83
Fin année 7	2 000 €	937,41	91,9063	5,453	501,12	1438,53
Fin année 8	2 000 €	926,21	90,5551	5,000	452,78	1378,99

*(1) Il n'est pas tenu compte de la participation aux bénéfices versée chaque année.**(2) La garantie complémentaire optionnelle en cas de décès (cf. point 2) n'a pas d'impact sur le nombre d'unités de compte en l'absence de capital sous risque, car il n'y a pas de moins-value sur les unités de compte.**(3) Ce nombre d'unités de compte est calculé après prélèvement des frais annuels de gestion, sans tenir compte des prélèvements fiscaux et sociaux. Ce nombre d'unités de compte est garanti si la même répartition entre unités de compte que celle choisie lors de la souscription est conservée pendant 8 ans.**(4) La valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte.**(5) Y compris coût de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès (cf. point 2) prélevé sur les capitaux sous risque.***c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices**

Chaque année, Suravenir prélève sur le capital constitué sur chaque fonds en euros les frais prévus au contrat.

Conformément à l'article A. 132-10 du code des assurances, Suravenir détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter aux contrats de l'entreprise d'assurance.

Le Directoire de Suravenir décide, au cours du 1^{er} trimestre, de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats Patrimoine Vie Plus Multiprojet.**4. PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES**

Pour toute réclamation relative à sa souscription, le souscripteur consulte dans un premier temps son conseiller mandataire.

Il peut également adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Relations Clients - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par mail : conseilsurav@suravenir.fr. Suravenir accusera réception des réclamations, sous un délai de 10 jours et apportera au souscripteur une réponse dans un délai maximal de deux mois.

Par ailleurs, le souscripteur peut solliciter le médiateur de l'Assurance dès qu'une réponse écrite lui a été apportée, ou deux mois après l'envoi de sa première réclamation écrite, en saisissant directement sa demande sur ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

Suravenir est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

5. SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR

Le souscripteur peut accéder au rapport sur la solvabilité et la situation financière de Suravenir prévu à l'article L. 355-5 du code des assurances sur le site de Suravenir, rubrique "Informations réglementaires".

6. DATES DE VALEUR

a. Dates de valeur retenues lors d'une opération

Fonds en euros :

La valorisation des fonds en euros est quotidienne. Chaque investissement sur les fonds en euros commence à produire des intérêts et chaque désinvestissement cesse de produire des intérêts **à compter de la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

Unité(s) de compte :

La vente et l'achat des parts d'unité(s) de compte s'effectuent sur la base de **la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

b. Dates d'effet des opérations

Versement initial :

En ligne : Le versement initial prend effet **au plus tard le 2^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Par courrier : Le versement initial prend effet **au plus tard le 3^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Les conditions décrites ci-dessus s'appliquent sous réserve des particularités décrites dans l'annexe "Modalités de souscription".

Versements libres :

En ligne : Les versements prennent effet **au plus tard le 2^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Par courrier : Les versements prennent effet **au plus tard le 3^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Arbitrages :

En ligne : Les arbitrages effectués les jours ouvrés et le samedi avant 23 heures prennent effet le **1^{er} jour ouvré** suivant la saisie, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Toute autre demande d'arbitrages : Les arbitrages prennent effet au plus tard le **2^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Rachats :

Les rachats prennent effet au plus tard le **3^e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte

Dans les cas suivants, les opérations ne s'effectuent pas sur la base de la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération :

- Si la valorisation de l'unité de compte n'est pas quotidienne, les opérations s'effectuent sur la base de la 1^{ère} valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet ;
- Si l'unité de compte intègre un préavis, les opérations s'effectuent sur la base de la valorisation après application du délai de préavis déterminé par la société de gestion. Le souscripteur a la possibilité de prendre connaissance des unités de compte concernées et des modalités de leur valorisation via les Prospectus de chaque support ;
- Si l'unité de compte est étrangère, et que la date d'effet de l'opération coïncide avec un jour férié du pays étranger auquel l'unité de compte est rattachée, les opérations s'effectuent sur la base de la 1^{ère} valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet.

Ces cas particuliers sont détaillés dans les Prospectus des supports concernés.

Les unités de compte immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPCI), fonds commun de placement (FCPR), produits structurés, supports à fenêtre de commercialisation ou certificats peuvent présenter des caractéristiques spécifiques liées aux conditions d'investissement ou à la valorisation. Ces caractéristiques sont précisées dans les annexes complémentaires de présentation de ces supports.

Pour la valorisation des supports ETFs, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de clôture.

Pour la valorisation des Certificats, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de 17h00.

Pour la valorisation des supports exprimés en devise autre que l'euro, la valeur liquidative de ces fonds sera convertie selon la parité retenue par Suravenir.

7. GESTION DU CONTRAT

a. Gestion par compartiment

Le contrat peut être composé d'un ou plusieurs compartiments. Chaque compartiment peut être géré selon un mode de gestion : gestion libre ou mandat d'arbitrage (point 7.b).

À la souscription, le souscripteur a la possibilité d'investir sur un compartiment en gestion libre et/ou sur un compartiment en mandat d'arbitrage.

En cours de vie du contrat, il a la possibilité d'ouvrir un ou des compartiments supplémentaires.

Le versement libre est à positionner sur un seul compartiment.

Les versements programmés mis en place lors de la souscription sont à positionner sur un seul compartiment. Ceux mis en place en cours de vie du contrat peuvent être répartis sur un ou plusieurs compartiments.

b. Mode(s) de gestion

• Gestion libre

Sur chaque compartiment en gestion libre, le souscripteur procède à la sélection des supports d'investissement parmi ceux éligibles à la gestion libre et peut procéder à la modification de la répartition entre ces supports.

• Mandat d'arbitrage

Sous réserve d'un encours minimum de 1 000 euros par compartiment en mandat d'arbitrage, le souscripteur a la possibilité de donner mandat à Suravenir d'effectuer en son nom et pour son compte, sans avoir à le consulter au préalable et conformément au profil de gestion qu'il aura choisi parmi les profils de gestion proposés :

- o la sélection des supports d'investissement, parmi ceux éligibles au mandat d'arbitrage, pour chaque investissement effectué sur le compartiment
- o la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement du compartiment, dénommée « arbitrage »

Afin de réaliser dans les meilleures conditions son mandat, Suravenir peut recourir aux conseils de société(s) de gestion ou conseil en investissement (CIF). En tout état de cause, Suravenir prendra seul les décisions d'arbitrage, en agissant dans l'unique intérêt du souscripteur. Dès lors que le mandat d'arbitrage est souscrit sur un compartiment en mandat d'arbitrage du contrat, le souscripteur s'interdit de procéder, de sa propre initiative, à la sélection et aux arbitrages entre les supports d'investissement de ce compartiment. Les autres opérations attachées au contrat restent du ressort exclusif du souscripteur.

En optant pour ce mode de gestion, le souscripteur peut accéder aux allocations profilées prévues par la Loi du 23 octobre 2023 relative à l'Industrie Verte. Les caractéristiques du mandat d'arbitrage, de ses modalités d'application et de ses allocations sont détaillées dans le Règlement du Mandat d'arbitrage disponible auprès de son distributeur et remis lors de la mise en place d'un mandat.

Seuls les arbitrages d'un montant minimum de 20 € seront déclenchés.

c. Opérations

Le déclenchement et la prise en compte des différentes opérations (hors versements programmés) peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive de celles déjà en cours.

Arbitrage

Le souscripteur peut modifier la répartition entre les différents supports d'investissement pour un montant minimum de 1 000 €. Les opérations de désinvestissement et de réinvestissement peuvent être effectuées au sein d'un même compartiment et/ou entre compartiments.

Le montant minimum à désinvestir et réinvestir :

- sur chaque compartiment est de 100 €,
- sur chaque support dans le cadre de la gestion libre est de 100 €.

Le solde minimum devant rester sur chaque compartiment est de 100 € en gestion libre et 1 000 € en mandat d'arbitrage, excepté en cas de désinvestissement total du compartiment.

Au sein de chaque compartiment en gestion libre, le solde minimum devant rester sur chaque support d'investissement arbitré est de 100 € excepté en cas de désinvestissement total du support.

Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie du (des) fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être différés pendant une durée maximale de 6 mois.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros d'un des compartiments (y compris en cas d'arbitrage vers ce même fonds sur un ou plusieurs autres compartiments), la revalorisation s'applique conformément au point **3.a**.

En cas de sortie totale d'une unité de compte d'un des compartiments (y compris en cas d'arbitrage vers ce même support sur un ou plusieurs autres compartiments), le prélèvement des frais annuels de gestion s'applique conformément au point **2.f**.

Options d'arbitrages programmés

Sont dites options d'arbitrages programmés les options suivantes :

- o Rééquilibrage automatique
- o Investissement progressif
- o Sécurisation des plus-values
- o Stop-loss relatif
- o Dynamisation des plus-values
- o Diversification progressive

Les options sécurisation des plus-values et stop-loss relatif peuvent être combinées. Toute autre combinaison d'options est impossible.

Les options d'arbitrages programmés sont accessibles si :

- un unique compartiment, en gestion libre, est ouvert (hors option diversification progressive),
- le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

L'option diversification progressive peut être positionnée uniquement à la souscription du contrat.

Si une option d'arbitrages programmés est mise en place en cours de vie du contrat, sa mise en œuvre sera effective au 1^{er} jour ouvré suivant le traitement de la demande.

En cours de vie du contrat, le souscripteur a la possibilité de modifier ou résilier une option.

La prorogation du contrat au terme entraîne la prorogation des options d'arbitrages programmés.

Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie, tout ou partie du capital présent sur le(s) support(s) de départ est arbitré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s), selon les modalités décrites ci-après.

Le souscripteur est invité à se rapprocher de son distributeur le jour de l'opération pour vérifier la liste des supports d'investissement éligibles aux différentes options d'arbitrage disponibles sur son contrat.

Seuls les arbitrages d'un montant minimum de 100 € seront déclenchés.

o Rééquilibrage automatique

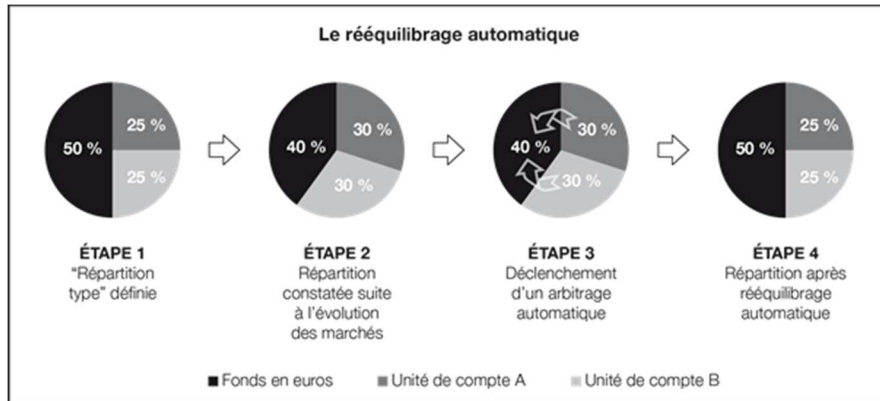
La répartition du contrat évolue selon les fluctuations du marché.

L'option de rééquilibrage automatique permet de définir une « répartition type » de tout ou partie des supports d'investissement du contrat et, à périodes fixes, d'arbitrer automatiquement, entre eux, les supports sélectionnés dans le cadre de l'option afin de maintenir cette « répartition type ». Les supports présents sur le contrat mais non sélectionnés dans le cadre de l'option ne seront pas affectés par les arbitrages de rééquilibrage automatique.

Afin de respecter la « répartition type » choisie entre les supports d'investissement (2 minimum), l'option permet d'arbitrer automatiquement à périodes fixes (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

Chaque arbitrage de rééquilibrage automatique est réalisé le 20 du mois de chaque fin de période.

Exemple :



Si la mise en place de l'option est choisie en parallèle de versements programmés sur le contrat, la date des versements programmés doit être positionnée entre le 1^{er} et le 10 du mois. Sinon, la date des versements programmés est à modifier.

En cas d'arbitrage ou de rachat partiel sur un contrat doté de l'option de rééquilibrage automatique, l'option sera systématiquement résiliée pour permettre l'opération souhaitée. L'option de rééquilibrage automatique ne sera pas remise en place par défaut. Pour remettre en place l'option à l'issue de l'opération de rachat partiel ou d'arbitrage, une demande de mise en place de l'option devra être reformulée.

L'option de rééquilibrage automatique sera automatiquement suspendue dans les cas suivants :

- en cas de fermeture d'un support présent dans la "répartition type" entraînant un transfert des encours vers un fonds en euros
- en cas d'indisponibilité d'un fonds en euros, et si l'un d'eux est présent dans la répartition type choisie.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en présence d'un support dit de distribution, l'option de rééquilibrage automatique est susceptible de se déclencher automatiquement en cas de distribution de dividendes.

o Investissement progressif

Cette option permet d'orienter progressivement tout ou partie du capital d'un ou deux support(s) de départ éligible(s) à cette option vers des supports d'arrivée au choix éligible(s) à cette option, en réalisant des arbitrages programmés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.

Le montant global à arbitrer depuis les supports de départ est de 1000 € minimum. Celui-ci devra être disponible sur le(s) support(s) de départ dès la mise en place de l'option.

À noter que si l'investissement progressif est mis en place à la souscription du contrat, il doit être positionné sur la totalité du capital investi.

L'option permet de choisir le nombre d'arbitrages, consécutifs, leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) et le montant à investir progressivement. Le montant de chaque arbitrage résulte du montant du capital à investir progressivement et du nombre d'arbitrages.

Ne seront pas prises en compte par l'option, les sommes investies sur le(s) support(s) de départ après la mise en place de l'option.

Si plusieurs supports d'arrivée ont été choisis, le montant arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.

o Sécurisation des plus-values

Cette option permet de sécuriser les plus-values en cas de hausse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).

Si le capital net investi sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s) réalise la plus-value choisie, la plus-value constatée est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La plus-value fixée doit être au minimum de 5 % du capital net investi.

Le capital net investi servant de référence prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option sécurisation des plus-values. La plus-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option.

La plus-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré ou de cotation qui suit la valorisation ayant constaté la plus-value déclenchant l'arbitrage.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Tout versement effectué sur un nouveau support d'investissement ne sera pas concerné par cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en présence d'un support dit de distribution, l'option de sécurisation des plus-values est susceptible de se déclencher automatiquement en cas de distribution de dividendes.

o Stop-loss relatif

Cette option permet de limiter les pertes causées par une baisse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).

Après constatation d'une moins-value sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s), la totalité du capital net investi sur ce(s) support(s) est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La moins-value fixée doit être de minimum 5 %.

La moins-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et la plus haute valeur atteinte par le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option. Le capital net investi prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option.

La moins-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré qui suit la valorisation ayant constaté la moins-value déclenchant l'arbitrage.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Une fois l'arbitrage réalisé pour un support, l'option est interrompue pour ce support. Les versements sur ce support, postérieurs à l'arbitrage, ne seront pas concernés par l'option.

Si le désinvestissement de la totalité du capital investi sur un support choisi pour le stop-loss relatif intervient suite à une action du titulaire sur le contrat (arbitrage, rachat partiel), l'option est maintenue.

Les versements postérieurs à cette action sur le support considéré seront concernés par l'option.

o Dynamisation des plus-values

Une fois que la plus-value de chaque fonds en euros correspondant à la revalorisation telle que définie au point 3 diminuée des prélèvements sociaux est attribuée, elle peut être arbitrée automatiquement vers les supports sélectionnés parmi ceux éligibles à cette option. L'option s'applique automatiquement à tous les fonds en euros détenus sur le contrat. L'arbitrage automatique se déclenche à condition que le montant cumulé des plus-values de tous les fonds en euros détenus sur le contrat soit supérieur à 100 €.

En cas de pluralité de supports d'arrivée éligibles en dynamisation, le capital arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.

La demande de mise en place de l'option doit parvenir à Suravenir avant le 31 décembre pour pouvoir dynamiser les plus-values de l'année.

o **Diversification progressive**

Cette option permet de diversifier progressivement tout ou partie du capital d'un support de départ, éligible à l'option, vers un compartiment d'arrivée en réalisant des arbitrages programmés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels. Si le compartiment d'arrivée est en gestion libre, le(s) support(s) d'arrivée est (sont) à sélectionner parmi ceux éligibles à cette option. Si le compartiment d'arrivée est en mandat d'arbitrage, le capital arbitré est réparti selon l'allocation du profil de gestion en vigueur.

Le montant total du capital à arbitrer depuis le support de départ doit être de 1 000 € minimum. Celui-ci doit être disponible sur le support de départ dès la mise en place de l'option.

L'option permet de choisir le nombre d'arbitrages, leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) et le montant du capital à diversifier progressivement. Le montant de chaque arbitrage résulte du montant du capital à diversifier progressivement et du nombre d'arbitrages.

Si le compartiment d'arrivée est en gestion libre et si plusieurs supports d'arrivée ont été sélectionnés, le montant arbitré sera réparti selon les proportions définies et, par défaut, à parts égales.

Chaque arbitrage de diversification progressive est réalisé le 5 de chaque période ou le 1^{er} jour ouvré suivant.

Rachat partiel ou total

À l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut demander le rachat de tout ou partie du capital constitué sur le contrat, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.

Le rachat partiel est à positionner sur un seul compartiment et son montant doit être au moins égal à 1 000 €. Au sein de chaque compartiment en gestion libre, le montant minimum à désinvestir par support sélectionné est de 100 €.

Le solde après l'opération doit demeurer supérieur à 500 € sur le contrat, 100 € sur chaque compartiment en gestion libre et 1 000 € sur chaque compartiment en mandat d'arbitrage, 100 € sur chaque support, excepté en cas de désinvestissement total du compartiment et/ou du support.

Le rachat partiel est automatiquement effectué au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement détenu dans les cas suivants :

- à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement si le rachat concerne un compartiment en gestion libre ;
- le rachat concerne un compartiment en mandat d'arbitrage (point 7).

En cas de sortie totale d'un fonds en euros d'un des compartiments, la revalorisation s'applique conformément au point 3.a.

En cas de sortie totale d'une unité de compte d'un des compartiments, le prélèvement des frais annuels de gestion s'applique conformément au point 2.f.

Le rachat total s'applique à la totalité du contrat et son montant correspond à la valeur de rachat déterminée au point 3. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

Les modalités et dates de détermination, en cas de rachat, des valeurs liquidatives de chacune des unités de compte sont indiquées dans les Caractéristiques Principales des supports concernés.

Rachats partiels programmés

Les rachats partiels programmés sont à positionner sur un seul compartiment.

Le montant minimum de chaque rachat partiel programmé net est de 100 € en périodicité mensuelle, 100 € en trimestrielle, 100 € en semestrielle ou 100 € en annuelle. Au sein de chaque compartiment en gestion libre, le montant minimum à désinvestir par support sélectionné est de 100 €.

Le solde après chaque rachat partiel programmé doit demeurer supérieur à 500 € sur le contrat, 100 € sur chaque compartiment en gestion libre et 1 000 € sur chaque compartiment en mandat d'arbitrage, 100 € sur chaque support en gestion libre.

Les rachats partiels programmés seront automatiquement effectués au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement éligible détenu dans les cas suivants :

- à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement si les rachats concernent un compartiment en gestion libre ;
- les rachats concernent un compartiment en mandat d'arbitrage (point 7).

Cette option est disponible dès lors que :

- La valeur de rachat atteinte sur le contrat du souscripteur est au minimum de 5 000 € ;
- Le souscripteur n'a pas choisi de versements programmés ;
- Le souscripteur n'a pas d'avance en cours ;
- Le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les rachats partiels programmés sont compatibles avec les options d'arbitrages programmés dès lors qu'ils sont positionnés « au prorata des parts de supports d'investissement présents au moment de chaque rachat ».

Les rachats partiels programmés seront automatiquement suspendus si le souscripteur souhaite obtenir une avance, nantir son contrat ou mettre en place des versements programmés.

Demande d'avance

Le souscripteur peut également, sous réserve de l'accord de Suravenir, obtenir une avance dont les modalités et la tarification lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Conversion en rente

Le souscripteur peut demander la conversion de son capital en rente, à condition d'être âgé de moins de 85 ans.

Lors de sa demande de conversion, le souscripteur peut choisir entre les options suivantes :

- Réversion de la rente ;
- Annuités garanties ;
- Rentes par paliers croissants ;
- Rentes par paliers décroissants ;
- Garantie dépendance.

Les modalités de calcul de la rente lui seront communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

Remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme

Les modalités de la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme et de sa tarification peuvent être communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

8. TERME DU CONTRAT

Si le souscripteur a choisi de souscrire pour une durée déterminée, il a le choix entre :

- la prorogation de sa souscription du contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet, aux conditions en vigueur à la date d'échéance, sous réserve d'accord de Suravenir. Le contrat sera automatiquement prorogé pour des périodes successives d'un an, à compter de la date d'échéance du contrat, sauf en cas de demande contraire du souscripteur ;
- le versement en une seule fois de son capital correspondant à la valeur de rachat déterminée conformément au point 3. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal. Le capital est prioritairement affecté au remboursement des avances en cours et des intérêts y afférents ;
- la conversion de son capital en rente, selon les modalités précisées au point 7.b.

9. MODALITÉS D'INFORMATION

Chaque année, le souscripteur reçoit un relevé d'information de sa souscription précisant notamment :

- la valeur de rachat du contrat au 31 décembre de l'exercice précédent ;
- la répartition de la valeur de rachat entre les supports du contrat ;
- l'évolution annuelle de ces supports.

Ces informations sont également disponibles, sur simple demande, auprès de son distributeur.

Le souscripteur accèdera, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, à toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et du distributeur du contrat, relative à sa souscription du contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuelle) sur le site internet du distributeur du contrat, et plus particulièrement par l'éventuel accès au service de dématérialisation qui permettra au souscripteur de recevoir, consulter et de conserver tout type de communication contractuelle dématérialisée déposé par Suravenir ou le distributeur du contrat sur l'espace personnel du souscripteur du site internet du distributeur du contrat et/ou par courriel dans sa messagerie personnelle à l'adresse électronique qu'il aura indiquée.

Le souscripteur accèdera au service en ligne en utilisant les codes d'accès fournis par son distributeur et dont les modalités d'octroi, d'utilisation, d'opposition sont visées aux conditions générales de service établies par son distributeur.

En souscrivant le contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet, le souscripteur reconnaît que les documents électroniques auxquels il a accès se substituent à l'envoi sous forme papier. Il lui appartient de les conserver sur le support de son choix.

Le souscripteur s'engage à informer le distributeur de son contrat de toute difficulté rencontrée dans la délivrance des documents électroniques.

Le souscripteur peut choisir de revenir à un envoi des documents par courrier postal à tout moment et par tout moyen, en utilisant notamment la fonctionnalité éventuellement prévue à cet effet sur l'espace personnel du souscripteur sur le site internet du distributeur du contrat ou sur demande auprès de son conseiller.

Les informations fournies sont valables pendant la durée effective du contrat du souscripteur sous réserve de toute nouvelle modification des Conditions Contractuelles matérialisée notamment par la conclusion de tout nouvel avenant individuel du contrat du souscripteur.

10. CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Le souscripteur peut désigner le (les) bénéficiaire(s) dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription.

La désignation du (des) bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. Lorsque le bénéficiaire est nominativement désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès du souscripteur. Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.

Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire. Tant que l'acceptation n'a pas eu lieu, le droit de révoquer cette désignation n'appartient qu'à l'assuré et ne peut être exercé de son vivant, ni par ses créanciers, ni par ses représentants légaux. Lorsqu'une tutelle a été ouverte à l'égard de l'assuré, la révocation ne peut intervenir qu'avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille s'il a été constitué.

11. AUTRES DISPOSITIONS

a. Langue

La langue utilisée dans les relations contractuelles entre Suravenir et le souscripteur est la langue française.

b. Monnaie Légale

Le contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet et toutes les opérations qui y sont attachées sont exprimés à tout moment dans la monnaie légale en vigueur au sein de la République Française. En conséquence, toute modification de celle-ci s'appliquerait aux souscriptions et aux opérations en cours.

c. Prescription

Toute action dérivant d'un contrat d'assurance est prescrite par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

a) En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;

b) En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

La prescription est de dix ans si le bénéficiaire est une personne distincte de l'assuré et si l'action est intentée par le bénéficiaire lui-même. L'action du bénéficiaire est prescrite au plus tard 30 ans à compter du décès de l'assuré malgré les dispositions du b).

La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription suivantes :

- la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait ;
- la demande en justice, même en référé. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure ;
- une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

La prescription est également interrompue par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre, ou l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un envoi recommandé électronique, avec accusé de réception adressé(e) par Suravenir à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à Suravenir à l'adresse précisée au point 2.e, en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Par dérogation à l'article 2254 du code civil, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci.

En outre, la prescription ne court pas ou est suspendue contre celui qui est dans l'impossibilité d'agir par suite d'un empêchement résultant de la loi, de la convention ou de la force majeure.

La prescription est suspendue à compter du jour où, après la survenance d'un litige, les parties conviennent de recourir à la médiation ou à la conciliation ou, à défaut d'accord écrit, à compter du jour de la première réunion de médiation ou de conciliation.

Le délai de prescription recommence à courir, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur ou le conciliateur déclarent que la médiation ou la conciliation est terminée.

d. Fonds de garantie des assurances de personnes

Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les entreprises d'assurance sont assujetties à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les sommes versées au titre de ce contrat ne doivent pas avoir d'origine délictueuse et doivent être conformes aux dispositions codifiées aux articles L. 561-1 et suivants du code monétaire et financier, complétées par ses textes réglementaires d'application.

En application de ce cadre légal, Suravenir préalablement à la souscription du contrat, à l'exécution de toute opération demandée par le souscripteur sur le contrat ou lorsqu'elle l'estime nécessaire, se réserve la faculté d'identifier ce dernier ou le bénéficiaire effectif de l'opération demandée, ainsi que de vérifier l'origine ou la destination des fonds. Ces vérifications pourront être faites par tout moyen adapté probant. Suravenir se réserve le droit de ne pas exécuter une opération qui ne lui permettrait pas de se conformer à la réglementation en vigueur au jour de la demande ; Suravenir informera le souscripteur de son refus de réaliser l'opération demandée. Par conséquent, le souscripteur, dès la souscription et pour toute la durée de son contrat, s'engage à faciliter pour Suravenir et son distributeur le respect de ses obligations réglementaires en la matière en fournissant, à première demande toute information et toute pièce justificative qui serait nécessaire, respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même.

Parmi les dispositions particulières applicables, il est précisé :

- que Suravenir n'accepte pas les opérations en espèces ;
- que Suravenir recueille systématiquement tout document permettant la justification de toute opération, isolée ou fractionnée, en fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération ;
- que Suravenir recueille systématiquement l'origine des fonds de tout versement ou le motif économique d'une opération de rachat.

Le souscripteur, ou, le cas échéant, son (ses) bénéficiaire(s) effectif(s), dès sa (leur) souscription et pour toute la durée de son (leur) contrat, s'engage(nt) à :

- respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même
- permettre à Suravenir et à son intermédiaire distributeur de respecter leurs propres obligations réglementaires en leur fournissant, à première demande de l'un ou de l'autre, toute pièce justificative qui serait nécessaire :
 - o à l'identification et à la vérification de l'identité des personnes susceptibles d'être intéressées au contrat ou de représenter le souscripteur ;
 - o à la connaissance de la situation patrimoniale du souscripteur ou le cas échéant son(ses) bénéficiaire(s) effectif(s) ;
 - o à la connaissance de l'origine ou de la destination économique et financière des fonds ;
 - o à la réalisation des obligations réglementaires de l'assureur ou de ses intermédiaires distributeurs.

f. Échange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE)

Dispositions relatives aux réglementations FATCA et « Norme commune de déclaration (CRS) » :

Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (ou des) pays envers le(s)quel(s) le souscripteur est soumis à une obligation déclarative en matière fiscale.

Cette obligation s'applique :

- à la souscription ;
- pour le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) ;
- en cas de changement d'adresse et/ou de résidence fiscale du souscripteur (vers ou en provenance d'un pays autre que la France) ou en présence d'un indice d'extranéité.

Conformément à la réglementation fiscale sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dite « Norme commune de déclaration (CRS) » et à la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) », Suravenir a l'obligation de recueillir et déclarer certaines informations sur la résidence fiscale du souscripteur ou du bénéficiaire. Afin de permettre à Suravenir de se conformer à ses obligations de déclaration aux autorités fiscales compétentes, le souscripteur ou le bénéficiaire doit indiquer sa ou ses résidence(s) fiscale(s), ainsi que le numéro d'identification fiscale pour chaque juridiction donnant lieu à transmission d'informations, lorsqu'il en existe.

Si la résidence fiscale se trouve hors de France, Suravenir peut être amené, en application de la législation en vigueur, à transmettre les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que d'autres informations relatives au contrat à l'Administration fiscale française qui les transmettra ensuite aux autorités fiscales des Etats dans lesquels le souscripteur ou le bénéficiaire est résident fiscal.

En tant qu'Institution financière, Suravenir n'est pas autorisé à vous fournir des conseils d'ordre fiscal. Pour plus de précisions concernant le formulaire d'auto-certification inséré dans le document de souscription, les explications ou la détermination du pays de résidence fiscale, le souscripteur peut se rapprocher de son conseiller fiscal indépendant ou des autorités fiscales de son pays.

Pour en savoir plus et notamment accéder à une liste des Juridictions ayant signé des accords d'échange automatique d'informations, le souscripteur ou le bénéficiaire peut consulter le Portail de l'OCDE : (<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>).

Suravenir attire l'attention du souscripteur sur le fait que le défaut de remise de ces informations est sanctionné par une amende de 1 500 € si le pays de fiscalité est signataire de l'accord OCDE-CRS. Sans réception de ces informations, Suravenir est dans l'obligation de communiquer votre dossier aux autorités françaises, de déclarer que vous êtes tenu(e) à des obligations fiscales à l'égard des Etats pour lesquels un indice d'extranéité a été détecté. Suravenir ne pourra plus établir de nouvelle relation contractuelle avec le souscripteur ou le bénéficiaire.

Suravenir rappelle qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale.

Le souscripteur reconnaît ainsi devoir informer Suravenir de tout changement d'adresse et/ou de résidence fiscale tel que visé ci-dessus en retournant le formulaire d'auto-certification FATCA/CRS-OCDE correspondant dûment complété et signé.

g. Techniques de commercialisation à distance

Les frais afférents à la technique de commercialisation à distance utilisée sont à la charge du souscripteur (frais d'envois postaux, communications téléphoniques, connexion Internet...) et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

h. Traitement et protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le souscripteur sont collectées et traitées par Suravenir qui l'informe, conformément à la réglementation applicable à la protection des données, que ce traitement est réalisé sur la base de l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles, pour respecter ses obligations légales ou réglementaires, sur la base du consentement lorsque celui-ci est requis ou quand cela est justifié par ses intérêts légitimes.

Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier du souscripteur. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Les données collectées pourront donner lieu à une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, traitement qui est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat par exemple, afin de connaître et/ou de déterminer le profil investisseur du souscripteur. Dans ces cas, le souscripteur a le droit d'obtenir une intervention humaine.

Le souscripteur consent au traitement de ces données par la signature des documents précontractuels.

Si le souscripteur a donné une autorisation spéciale et expresse pour le traitement de certaines données, il peut la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou l'exécution du contrat.

Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est Suravenir qui les utilise pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, les études actuarielles, l'évaluation du risque, la lutte contre la fraude, la gestion des contentieux, la conservation des documents, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Les destinataires de ces données sont ses mandataires, ses sous-traitants, les tiers archiveurs, les agrégateurs, les distributeurs du contrat, les réassureurs ou co-assureurs, toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Suravenir conservera ces données, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles Suravenir est tenue.

Le souscripteur dispose sur ces données de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité, et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de : Suravenir - Service Relations Clients - 232 rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes : protectiondesdonnees@arkea.com.

Le souscripteur peut exercer son droit d'opposition pour l'utilisation des informations traitées à des fins de prospection commerciale auprès du tiers qui a recueilli son consentement.

Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la politique des données personnelles disponible sur le site www.suravenir.fr.

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

i. Transparence de l'intégration des risques en matière de durabilité et de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (Règlements SFDR et Taxonomie)

Intégration des risques en matière de durabilité

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 "SFDR" définit le risque en matière de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

Le règlement (UE) 2022/852 (Taxonomie) du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 relatif à l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 établit quant à lui un système de classification des activités durables sur le plan environnemental et complète les exigences de transparences introduites par le règlement dit SFDR.

Les informations relatives à la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement, les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement ainsi que la contribution à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs environnementaux, sont disponibles en suivant le lien : <https://www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/>.

Promotion des caractéristiques environnementales ou sociales

Le présent contrat est soumis aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "SFDR" sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Ce contrat promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, en proposant notamment un ou plusieurs supports d'investissement faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales ou ayant pour objectif l'investissement durable.

Ces caractéristiques environnementales et sociales ne seront respectées que si l'investissement est effectué dans au moins un des supports d'investissement faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales ou poursuivant comme objectif l'investissement durable et qu'au moins un de ces supports d'investissement est conservé durant la période de détention du contrat.

Des informations complémentaires sur les caractéristiques environnementales, sociales, ou l'objectif d'investissement durable poursuivi par ces supports d'investissement sont disponibles au sein des annexes précontractuelles et documents accessibles en suivant le lien : <https://reglementaire-priips.suravenir.fr>.

ANNEXE 1 : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Pourquoi désigner un bénéficiaire ?

Les contrats d'assurance sur la vie sont régis par le code des assurances⁽¹⁾ et plus particulièrement l'article L. 132-8 et L. 132-9 pour la clause bénéficiaire. Ils bénéficient ainsi d'un régime civil et fiscal spécifique particulièrement favorable.

En cas de décès, le régime favorable de l'assurance-vie ne s'applique toutefois qu'à une condition : l'assuré doit avoir désigné un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès. Le cas échéant :

- **au niveau fiscal** : les sommes assurées ne sont pas soumises aux droits de succession, dans les limites et conditions prévues par la réglementation en vigueur
- **au niveau civil** : le capital versé au(x) bénéficiaire(s) déterminé(s) n'est pas soumis aux règles successorales (rapport et réduction pour atteinte aux droits des héritiers de l'assuré), sauf primes manifestement exagérées

Notre conseil

Veillez à ce qu'au moins un bénéficiaire soit désigné pour éviter que le capital réintègre la succession.

Qui désigne le(s) bénéficiaire(s) ?

Le souscripteur peut désigner le(s) bénéficiaire(s) dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat, ou dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription. Il s'agit d'un acte personnel du souscripteur, indépendant du contrat et que Suravenir se contente d'enregistrer.

Comment désigner un bénéficiaire ?

La désignation du bénéficiaire peut être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique :

- **par acte sous seing privé**, c'est-à-dire tout document établi par écrit et signé, sans faire appel à un officier public. **Exemple** : une lettre simple adressée à Suravenir, datée et signée par le souscripteur
- **par acte authentique** : document établi par un officier public habilité par la loi, rédigé selon les formalités exigées par la loi et dont on peut obtenir l'exécution forcée. **Exemple** : un testament authentique, fait devant notaire, peut contenir une clause bénéficiaire. Le testament devra précisément faire référence au contrat d'assurance-vie auquel la clause bénéficiaire se rapporte. Il est recommandé d'informer Suravenir que la désignation est réalisée de cette façon

La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. À la signature de votre souscription, deux solutions vous sont proposées :

La clause dite "générale"

Rédigée de la façon suivante : " son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle le souscripteur a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires, y compris les légataires universels ".

En optant pour cette clause, le capital sera versé, à votre décès :

- en totalité à votre conjoint non séparé de corps à la date du décès, ou à votre partenaire pacsé à la date du décès
- en l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé à la date du décès, ou si celui-ci est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée à ses représentants, c'est-à-dire à ses enfants (vos petits-enfants)
- enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfant, ni de petit-enfant, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leur rang dans la succession

Une désignation nominative des bénéficiaires

Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès. Dans ce cas, n'oubliez pas d'indiquer :

- l'identité précise et complète de chaque bénéficiaire (nom, prénom, date de naissance et adresse)
- la quote-part, c'est-à-dire le pourcentage que vous souhaitez transmettre à chaque bénéficiaire (par exemple : Monsieur X ..., à hauteur de 70 %, Madame Y ..., à hauteur de 30 %)

Notre conseil

En cas de désignation nominative, vous avez tout intérêt à désigner plusieurs bénéficiaires successifs.

Par exemple : " Monsieur Jean X, né le ..., à défaut Madame Marie X, née le..., à défaut mes héritiers... ". Cette disposition permet d'éviter la réintégration du capital dans la succession, si un bénéficiaire est décédé au moment du règlement du capital.

Comment modifier la clause bénéficiaire ?

Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée. Il peut modifier à tout moment l'identité du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) initialement, au moyen d'une simple lettre adressée à Suravenir ou par disposition testamentaire.

À la condition, toutefois, d'une absence d'acceptation de bénéficiaire réalisée dans les conditions de l'article L. 132-4-1 du code des assurances (voir point suivant).

Notre conseil

Veillez à ce que la clause bénéficiaire soit toujours adaptée à votre situation de famille et n'hésitez pas à la faire évoluer au rythme des événements qui ponctuent votre vie : mariage, naissance, divorce...

Qu'est-ce qu'une acceptation de bénéficiaire ?

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.

Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire.

Notre conseil

Veillez à la plus grande discrétion quant à la désignation de bénéficiaires et à la conservation des documents relatifs à votre souscription.

Le bénéficiaire peut-il renoncer au bénéfice du contrat ?

Le bénéficiaire peut toujours renoncer à percevoir le bénéfice de l'assurance. La renonciation entraîne l'attribution de l'assurance au profit du bénéficiaire désigné en second lieu. À défaut, les sommes réintègrent la succession de l'assuré.

La désignation du bénéficiaire est un acte fondamental. Nous vous invitons à porter une attention particulière à cette désignation, sans oublier de la faire évoluer pour tenir compte de vos éventuels changements de situation. Une désignation maîtrisée et correctement rédigée vous permet de préparer au mieux votre succession.

(1) Articles L. 132-1 et suivants du code des assurances

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Par dérogation au point **7.a**, le souscripteur a la possibilité de positionner son versement initial sur maximum 3 compartiments en gestion libre et/ou 3 compartiments en mandat d'arbitrage.

Dans le cas où le souscripteur demande de répartir son versement initial sur :

- un seul compartiment en gestion libre ou,
- un seul compartiment en mandat d'arbitrage ou,
- un compartiment en gestion libre et un compartiment en mandat d'arbitrage,

le versement initial est directement investi selon la répartition choisie dans le bulletin de souscription (compartiment(s), mode(s) de gestion, profil de gestion en mandat d'arbitrage, allocation des supports en gestion libre)

Les dates de valeurs sont appliquées conformément au point **6** des Conditions Contractuelles.

Dans les autres cas, la répartition choisie dans le bulletin de souscription (compartiment(s), mode(s) de gestion, profil de gestion en mandat d'arbitrage, allocation des supports en gestion libre) est réalisée en deux étapes :

1. investissement de la totalité du versement initial sur le fonds en euros Actif Général Gestion libre
2. arbitrage gratuit pour aboutir à la répartition choisie dans le bulletin de souscription.

Par dérogation au point **6** des Conditions Contractuelles, l'arbitrage réalisé en étape 2 prend effet au plus tard le **4^e jour ouvré** suivant la date d'effet de l'opération de l'étape 1.

PRÉSENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Cette présentation détaille tous les supports d'investissement du contrat Patrimoine Vie Plus Multiprojet, ainsi que leur compatibilité avec un mode de gestion, leur catégorisation au sens du règlement SFDR et l'obtention d'un ou plusieurs labels suivi par Suravenir.

Le Document d'Informations Clés (DIC) ou le Document d'Informations Spécifiques (DIS), la note détaillée ou, le cas échéant, l'annexe de présentation de chaque support est (sont) remis(e - s) au souscripteur préalablement à tout investissement. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société de gestion, les Informations Spécifiques étant disponibles sur le site du distributeur.

Catégorisation SFDR

La présentation des supports d'investissement ci-dessous contient une colonne intitulée « Catégorisation SFDR » laquelle regroupe les informations suivantes :
Les supports faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et répondant aux exigences de l'article 8 du Règlement SFDR sont signalés par un « Art. 8 » .
Les supports d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable et répondant aux exigences de l'article 9 du Règlement SFDR sont signalés par un « Art. 9 » .
Les supports d'investissement ayant pour objectif l'investissement durable mais n'étant pas des produits financiers au sens du Règlement SFDR sont signalés par les lettres « ID ».

Le tableau ci-dessous contient la proportion de chacune des catégories de supports d'investissement susvisées par rapport au nombre total de supports d'investissement référencés au sein du présent contrat :

Art. 8	Art. 9	ID
71,2%	9,8%	0,0%

Ces informations sont également disponibles sur le site internet de Suravenir en suivant le lien :
<https://reglementaire-priips.suravenir.fr>

Labellisation des supports d'investissement

Les supports d'investissement présentant au moins un label pris en compte par Suravenir sont signalés par un « • ».
Pour plus de détails sur le(s) label(s) par support d'investissement, vous pouvez consulter le site internet de Suravenir en suivant le lien : <https://reglementaire-priips.suravenir.fr>

LISTE DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage
1 - FONDS EN EUROS		
FONDS EN EUROS ACTIF GÉNÉRAL GESTION LIBRE Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. Les sommes investies sur le fonds en euros Actif Général sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur question auprès de votre conseiller.	•	
FONDS EN EUROS ACTIF GÉNÉRAL MANDAT D'ARBITRAGE Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. Les sommes investies sur le fonds en euros Actif Général sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur question auprès de votre conseiller.		•

2 - UNITÉS DE COMPTE DE RÉFÉRENCE (CLASSÉES PAR CATÉGORIE MORNINGSTAR)						
Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR Label(s)
ACTION TAIWAN GRANDES CAP	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	ISHARES MSCI TAIWAN UCITS ETF - USD DIS	IE00B0M63623	•	•	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GERMAN EQUITY AT EUR	LU0840617350	•	•	Art. 8
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI DAX III UCITS ETF ACC	LU0252633754	•	•	
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	DWS INVESTMENT GMBH	DWS DEUTSCHLAND LC	DE0008490962	•	•	Art. 8
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GERMANY FUND A-ACC-EUR	LU0261948227	•		Art. 8
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GERMANY FUND A-DIST-EUR	LU0048580004	•	•	Art. 8
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS S.A.	MAINFIRST GERMANY FUND A	LU0390221256	•	•	Art. 8
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	UBS ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	CS INVESTMENT FUNDS 2 - UBS (LUX) GERMANY SMALL AND MID CAP EQUITY FUND P ACC	LU2066958898	•	•	Art. 8
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - LATIN AMERICAN FUND A2	LU0171289498	•		
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF USD (DIST)	IE00B27YCK28	•	•	
ACTIONS ASEAN	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASEAN FUND A-DIST-USD	LU0048573645	•	•	Art. 8
ACTIONS ASEAN	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - ASEAN EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0441852612	•	•	Art. 8

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS ASIE HORS JAPON	AMIRAL GESTION	SEXTANT ASIA EX-JAPAN A	FR00140023U1	●		Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	COMGEST SA	CG NOUVELLE ASIE C	FR0007450002	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST TOP ASIA LC	LU0145648290	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	DWS INVESTMENT S.A. (ETF)	XTRACKERS MSCI EM ASIA SCREENED SWAP UCITS ETF 1C	LU0292107991	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - ASIA EQUITY ESG FUND A-ACC-EUR	LU0261946445	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - ASIA EQUITY ESG FUND A-DIST-EUR	LU0069452877	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - ASIA EQUITY ESG FUND A-DIST-USD	LU0048597586	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A-ACC-EUR	LU0413542167	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A-DIST-USD	LU0054237671	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING ASIA FUND A-ACC-EUR	LU0329678410	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND A(ACC)EUR	LU0229940001	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	OFI INVEST LUX	OFI INVEST ESG ASIA EMERGING MARKETS EX CHINA FUND R	LU0286061501	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ASIE HORS JAPON	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-ASIAN EQUITIES EX JAPAN P EUR	LU0255976994	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-ASIAN EQUITIES EX JAPAN PUSD	LU0155303323	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EMERGING ASIA A ACCUMULATION EUR	LU0248172537	●	●		
ACTIONS ASIE HORS JAPON PETITES & MOY. CAP.	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO ASIA DISCOVERY A EUR ACC	LU0336083810	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE HORS JAPON PETITES & MOY. CAP.	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON ASIAN SMALLER COMPANIES FUND A(ACC)EUR	LU0390135415	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS ASIE PC	FR0010176891	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - PACIFIC FUND A-DIST-USD	LU0049112450	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	ABRDN SICAV I - ASIA PACIFIC SUSTAINABLE EQUITY FUND A ACC EUR	LU0498180339	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI AC ASIA PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF ACC	LU1900068328	●	●		
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA IM EQUITY TRUST - AXA IM ALL COUNTRY ASIA PACIFIC EX-JAPAN SMALL CAP EQUITY QI B (A)	IE0031069499	●	●	Art. 8	
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) ASIAN FUND EUR A ACC	LU1670618187	●	●	Art. 8	
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI AUSTRALIA (S&P/ASX 200) UCITS ETF - D-EUR	LU0496786905	●	●		
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS AUSTRALIA FUND CLASS A EUR INC	IE0004866665	●	●		
ACTIONS AUTRES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPM US RESEARCH ENH EQTY ESG ETF	IE000CN8T855	●			
ACTIONS BRÉSIL	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - BRAZIL EQUITY AC	LU0196696453	●	●		
ACTIONS CHARIAH ISLAMIQUE AUTRES	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE S EUR S ACC	IE00B4ZJ4634	●		Art. 8	
ACTIONS CHARIAH ISLAMIQUE AUTRES	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC MSCI EMERGING MARKETS ISLAMIC ESG UCITS ETF USD ACC	IE0009BC6K22	●	●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI PEA MSCI CHINA ESG LEADERS UCITS ETF ACC	FR0011871078	●	●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA UCITS ETF ACC	LU1900068914	●	●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS CHINA EQUITY CLASSIC EUR CAPITALISATION	LU0823425839	●	●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH CHINA EUR ACC	IE0030351732	●	●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - CHINA CONSUMER FUND A-ACC-EUR	LU0594300096	●	●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - CHINA CONSUMER FUND A-DIST-EUR	LU0594300252	●	●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - CHINA FOCUS FUND A-DIST-USD	LU0173614495	●	●		
ACTIONS CHINE	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - CHINESE EQUITY AC	LU0164865239	●	●	Art. 8	
ACTIONS CHINE	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC MSCI CHINA UCITS ETF	IE00B44T3H88	●	●		

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS CHINE - A SHARES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - CHINA A-SHARE OPPORTUNITIES FUND A (ACC) - EUR	LU1255011097	●		Art. 8	
ACTIONS CORÉE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	ISHARES MSCI KOREA UCITS ETF - USD DIS	IE00B0M63391	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICAN GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0275692696	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICAN GROWTH FUND A-DIST-USD	LU0077335932	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	OFI INVEST LUX	OFI INVEST ESG US EQUITY R EUR	LU0185495495	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP CROISSANCE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO NASDAQ - 100 ESG ETF 202	IE000COQKPO9	●			
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP MIXTE	DWS INVESTMENTS SA	XTRACKERS MSCI USA ESG UCITS ETF	IE00BFMNPS42	●			
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	AMUNDI LUX	AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY	LU1894682969		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US BASIC VALUE FUND E2	LU0171295891	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS SUSTAINABLE US VALUE MULTI-FACTOR EQUITY CLASSIC H EUR R	LU1458428163	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - US VALUE A EUR	LU1103303167	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-ACC-EUR	LU0251127410	●		Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-ACC-EUR (HEDGED)	LU0945775517	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-DIST	LU0048573561	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIL INVEST MANAGEMENT LUX SA	FF-AMERICA FUND A	LU0069450822		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FTGF CLEARBRIDGE US VALUE FUND CLASS A EURO ACCUMULATING	IE00B1923920	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPM US VALUE A (ACC) - EUR (HEDGED)	LU0244270301	●		Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US VALUE FUND A (ACC) - EUR	LU1211166183	●		Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BV	ROBECO BP US PREMIUM EQUITIES DH €	LU0320896664	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF ACC	FR0011871110	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI NASDAQ-100 II UCITS ETF ACC	LU1829221024	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH AMERICA EUR R ACC	IE00B6X2JP23	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN U.S. OPPORTUNITIES FUND A(ACC)EUR	LU0260869739	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPM US GROWTH A (ACC) - EUR (HEDGED)	LU0284208625	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	MSIM FUND MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS - US GROWTH FUND AH (EUR)	LU0266117414	●		Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND R/A (EUR)	LU1435385163	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND R/A (H-EUR)	LU1435385593	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS USA ISR P C	FR0010153320	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI PEA MSCI USA ESG LEADERS UCITS ETF - EUR	LU1681042864	●		Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI S&P 500 UCITS ETF - D-EUR	LU0496786574	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ARKEA ASSET MANAGEMENT	ADS VENN COLLECTIVE ALPHA US	FR0013432739		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ARKEA ASSET MANAGEMENT	FEDERAL INDICIEL PAB US ESG P	FR001400LPA4		●	Art. 9	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA INDICIEL PAB US A	FR001400NLT9	●		Art. 9	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA INDICIEL US P	FR0000988057	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AURIS GESTION	AURIS GRAVITY US EQUITY FUND R EUR HEDGED ACCUMULATION	LU2309368624	●		Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA IM EQUITY TRUST - AXA IM US EQUITY QI B (Â~)	IE0031069275	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US FLEXIBLE EQUITY FUND E2	LU0171296949	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS SUSTAINABLE US MULTI-FACTOR EQUITY CLASSIC EUR ACC	LU1956163379	●	●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	CLARESCO FINANCE	CLARESCO USA	LU1379103812	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR USA ESG P	FR0010501858	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPM US SELECT EQUITY PLUS D (ACC) - EUR (HEDGED)	LU0281485184	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US SELECT EQUITY PLUS FUND A (ACC) - EUR	LU0281483569	●		Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US SELECT EQUITY PLUS FUND D (ACC) - USD	LU0281484880	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS AMÉRICAINES RC EUR	FR0010700823	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LBP AM	FÉDÉRIS ISR ACTIONS US L	FR0013342318	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - NORTH AMERICAN SUSTAINABLE STARS EQUITY FUND BP EUR	LU0772958012	●		Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	RMM ACTIONS USA C EUR	FR0011212547	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY NORTH AMERICA R	FR001400PY23	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	UNION BANCAIRE PRIVEE UBP SA	UBS ETF S&P 500 ESG USD A	IE00BHXMH11		●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US MID-CAP VALUE FUND A2	LU0171298648	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND US SMALL & MID-CAP EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0248178732	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI RUSSELL 2000 ETF-C EUR	LU1681038672	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS US SMALL CAPCLASSIC EURR	LU0823410724	●	●	Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FTGF ROYCE US SMALL CAP OPPORTUNITY FUND CLASS A EURO ACCUMULATING	IE00B1924C24	●	●		
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US SMALLER COMPANIES FUND A (DIST) - USD	LU0053697206	●		Art. 8	
ACTIONS ETATS-UNIS RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA	DPAM B - EQUITIES US DIVIDEND SUSTAINABLE B EUR CAP	BE0947853660	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ETATS-UNIS RENDEMENT	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) NORTH AMERICAN DIVIDEND FUND EUR A ACC	LU1670627253	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE DU NORD	LAZARD FRÈRES GESTION	NORDEN SRI	FR0000299356	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE DU NORD	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - NORDIC EQUITY FUND BP EUR	LU0064675639	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS NORDIC SMALL CAP CLASSIC CAPITALISATION	LU0950372838	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - NORDIC FUND A-ACC-EUR	LU0922334643	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - NORDIC FUND A-DIST-SEK	LU0048588080	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	NORDEN SMALL IC	FR0011474980	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	APICIL ASSET MANAGEMENT	ROCHE-BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES P	FR0010237503	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDL CONVICTIONS C	FR0010651224	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT	MADELEINE EUROPA ONE R	LU1220932716	●	●		
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE OPPORTUNITIES EUR R ACC	IE00BD5HXJ66	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	DNCA FINANCE	DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH CLASS B SHARES EUR	LU0870553459	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	DNCA FINANCE	DNCA INVEST SRI NORDEN EUROPE CLASS A SHARES EUR	LU1490785091	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS S.A.	MAINFIRST TOP EUROPEAN IDEAS A	LU0308864023	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGRESSOR A	FR0010321802	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE A	FR0010863688	●	●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	MIROVA	MIROVA FUNDS - MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0552643339	●	●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	THEMATICS EUROPE SELECTION R (C)	FR0010058529	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO OPAL EQUITY EUROPE	FR0007075155	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EUROPEAN EQUITY VALUE A EUR C	LU1883314244	●	●	Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ADS VENN COLLECTIVE ALPHA EUROPE P	FR0013432754	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	CM-AM SICAV - CM-AM EUROPE VALUE RC	FR0000991770	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	DNCA FINANCE	DNCA VALUE EUROPE C	FR0010058008	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA OPPORTUNITIES EUROPE NC	FR0010627851	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC ACTIONS EUROPE AC	FR0000427809	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE STRATEGIC VALUE FUND A (DIST) - EUR	LU0107398884	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR P	FR0010547067	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) EUROPEAN STRATEGIC VALUE FUND EUR A ACC	LU1670707527	●		Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	MANDARINE GESTION	MANDARINE VALEUR R	FR0010554303	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF MÉTROPOLE SÉLECTION CRW EUR	FR0007078811	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	ABRDN SICAV I - EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITY FUND A ACC EUR	LU0094541447	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ EUROPE EQUITY GROWTH AT EUR	LU0256839274	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EUROPEAN FUND E2 EUR	LU0090830901	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EUROPEAN SPECIAL SITUATIONS FUND E2	LU0154235443	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CANDRIAM	CANDRIAM EQUITIES L EUROPE INNOVATION CLASS C EUR CAP	LU0344046155	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE A EUR ACC	LU0099161993	●	●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE EUR R ACC	IE00B6X8T619	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	FR0000295230	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR SILVER AGE E	FR0010917658	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	DNCA FINANCE LUX	DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA A	LU1907595398		●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN DYNAMIC GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0261959422	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE STRATEGIC GROWTH FUND A (ACC) - EUR	LU0210531801	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE A	FR0010321828	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR C	FR0010546945	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	MONTSÉGUR FINANCE	MONTSÉGUR CROISSANCE C	FR0010109140	●	●		
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	FR0010702084	●	●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYMENT PALATINE	FR0010915181	●	●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS	ALM ACTIONS EUROPE ISR RB	FR0011516723	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ EUROPE EQUITY SRI AT EUR	LU0542502314	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI EUROPE ESG LEADERS UCITS ETF ACC	LU1940199711	●		Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ARKEA ASSET MANAGEMENT	FEDERAL INDICIEL PAB EURO- P	FR001400IMZ4		●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA INDICIEL PAB EUROPE A	FR001400NLS1	●		Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA SELECT - ACTIONS EUROPE P	FR0010108662	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA EUROPE ACTIONS ACTION C	FR0000170243	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA EUROPE OPPORTUNITÉS C	FR0000170318	●	●	Art. 9	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON SUSTAINABLE EUROPE A CAPITALISATION EUR	LU0389655811	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDLCM FUNDS - BDL TRANSITION C ACC	LU1988108350	●		Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES CORE MSCI EUROPE UCITS ETF EUR (ACC)	IE00B4K48X80	●			

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT HUMAIN CLASSIC	FR0010077412	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB® UCITS ETF	LU1377382368	●		Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS EASY MSCI EUROPE SRI PAB UCITS ETF CAPITALISATION	LU1753045332	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	CANDRIAM	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EUROPE C ACC EUR	LU1313771856	●	●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	CLARTAN ASSOCIÉS	CLARTAN EUROPE C	LU1100076808	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DEGROOF PETERCAM AM	DPAM INV B EQ EUROPE SUSTAINABLE	BE0940002729		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DELUBAC ASSET MANAGEMENT	DELUBAC PRICING POWER P	FR0010223537	●	●		
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DNCA FINANCE	DNCA ACTIONS LONG TERME C	FR001400HR11	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV EUROPEAN IMPROVERS A EUR	FR001400FUB4	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ELEVA CAPITAL S.A.S.	ELEVA EUROPEAN SELECTION R EUR ACC	LU1111643711	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ELEVA CAPITAL S.A.S.	ELEVA SUSTAINABLE IMPACT EUROPE FUND CLASS A2 EUR ACC	LU2210204306	●		Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ELEVA CAPITAL SAS	ELEVA EUROPEAN SELECTION FD A2	LU1111642820		●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ELEVA CAPITAL SAS	ELEVA SRI EUROPEAN SELECTION A2	LU2778378625		●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	EXANE ASSET MANAGEMENT	EXANE FUNDS 2 EXANE EQUITY SELECT EUROPE FUND B	LU0719899097	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDEAS CAPITAL	BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE P	FR0011560192	●		Art. 9	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN GROWTH FUND A-DIST-EUR	LU0048578792	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIL GESTION	FIDELITY EUROPE A	FR00000008674	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FINANCIÈRE DE LA CITÉ	FDC 3E R	FR0013216728	●	●		
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GAY-LUSSAC GESTION	GAY-LUSSAC GREEN IMPACT A	FR0010178665	●	●		
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GENERALI INVESTMENTS LUXEMBOURG SA	GENERALI INVESTMENTS SICAV - SRI AGEING POPULATION DX EUR	LU1234787460	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA ACTIONS EUROPE NA	FR0013379328	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO SUSTAINABLE PAN EUROPEAN SYSTEMATIC EQUITY FUND A ACC EUR	LU0119750205	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON HORIZON PAN EUROPEAN MID AND LARGE CAP FUND A2 EUR	LU0503932328	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE DYNAMIC FUND A (ACC) - EUR	LU0210530662	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE EQUITY FUND A (DIST) - EUR	LU0053685029	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU1529808336	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE ACTIONS SRI	FR0013221116	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) PAN EUROPEAN SUSTAIN PARIS ALIGNED FUND EUR A ACC	LU1670716437	●	●	Art. 9	●
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	VEGA EUROPE CONVICTIONS ISR RC	FR0010626796	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT GMBH	ODDO BHF ALGO SUSTAINABLE LEADERS CRW-EUR	DE0007045437	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - QUEST EUROPE SUSTAINABLE EQUITIES P EUR	LU0144509717	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE HORS UK GDES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FLEXIBLE FUND E2 EUR	LU0224105980	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	INDÉPENDANCE AM	INDÉPENDANCE AM EUROPE SMALL A (C)	LU1832174962	●			
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	MONTPENSIER ARBEVEL	PLUVALCA SUSTAINABLE OPPORTUNITIES A	FR0013383825	●		Art. 9	
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	ZENITH AM	ZENITH SMID CAP EUROP BY INDÉPENDANCE AM C	FR001400MP50	●			
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS EUROPE SMALL CAP CLASSIC CAPITALISATION	LU0212178916	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DNCA FINANCE	DNCA INVEST - EXPLORER SMID EURO	LU2882334381		●		
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DNCA FINANCE	DNCA INVEST ARCHER MID-CAP EUROPE CLASS B SHARES EUR	LU1366712518	●	●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DWS INVESTMENT GMBH	DWS EUROPEAN OPPORTUNITIES LD	DE0008474156	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	ELEVA CAPITAL S.A.S.	ELEVA LEADERS SMALL & MID-CAP EUROPE A2 (EUR) ACC	LU1920214563	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE A	FR0010321810	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE R	LU0489687243	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE PREMIUM EUROPE R	FR0010687749	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR	FR0000974149	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS EURO PME-ETI RC	FR0000994782	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA SELECT - PME ETI A	FR0014001834	●		Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA	DPAM B - EQUITIES EUROPE SMALL CAPS SUSTAINABLE B CAP	BE0058185829	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	EIFFEL INVESTMENT GROUP	EIFFEL NOVA EUROPE ISR A	FR0011585520	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ENTREPRENEURS A	FR0011558246	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD INVESTISSEMENT PEA-PME R	FR0011637164	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP R	LU1303940784	●	●	Art. 8	●
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU FAMILY R	FR0011689330	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	STATE STREET GLOBAL ADVISORS EUROPE LIMITED	SSGA LUXEMBOURG SICAV - STATE STREET EUROPE SMALL CAP ESG SCREENED EQUITY FUND EUR ACC	LU1112178824	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA	DPAM B - EQUITIES EUROPE DIVIDEND B EUR CAP	BE0057451271	●	●	Art. 8	
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	FINANCIÈRE DE L'ARC	ARC ACTIONS RENDEMENT	FR0011092436	●	●		
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	MANDARINE GESTION	MANDARINE EQUITY INCOME R	FR0010396382	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS AÉQUITAS R C/D	FR0000975880	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI CAC 40 UCITS ETF DIST	FR0007052782	●	●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI CAC 40 ESG UCITS ETF DR - EUR (C)	LU1681046931	●		Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA FOCUS - HUMAN P	FR0000447609	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA FRANCE OPPORTUNITÉS C	FR0000447864	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DNCA FINANCE	CENTIFOLIA C	FR0007076930	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL DRIVERS EUROPE R C	FR0010158048	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - TRICOLERE CONVICTIONS A EUR	FR0010588343	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	GESTION 21	ACTIONS 21 A	FR0010541813	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA FRANCE ACTIVE EQUITY NC	FR0000989782	●		Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC ACTIONS PATRIMOINE AC	FR0010143545	●	●		
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	KIRAO	KIRAO MULTICAPS AC	FR0012020741	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	TOCQUEVILLE FRANCE ISR C	FR0010546960	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE OPPORTUNITÉS R	FR0010657122	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA MULTI CAPS C	FR0010298596	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MONTPENSIER ARBEVEL	PLUVALCA ALLCAPS A	FR0000422842	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	OFI INVEST FRANCE EQUITY R	FR0011093707	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION FRANCE FC	FR0011056092	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	SAINT OLIVE GESTION	BSO FRANCE P	FR0007478557	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	AMPEGEST	AMPEGEST PME AC	FR0011631050	●		Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA FRANCE SMALL CAP C	FR0000170391	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CA INDOSUEZ GESTION	VENDÔME SÉLECTION PC	FR0007371729	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CLARESCO FINANCE	CLARESCO AVENIR P	LU1379103572	●	●		
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR AMBITION FRANCE P	FR0013532710	●		Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	FR0011466093	●	●		●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HMG FINANCE	HMG DÉCOUVERTES C	FR0010601971	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HMG FINANCE	HMG DÉCOUVERTES PME C	FR0013351285	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC SMALL CAP FRANCE A	FR0010058628	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	KEREN FINANCE	KEREN ESSENTIELS C	FR0011271550	●	●	Art. 8	●
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD SMALL CAPS FRANCE R	FR0010679902	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	MONTPENSIER ARBEVEL	PLUVALCA SMALL CAPS A	FR0000422859	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR CR-EUR	FR0000989899	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO MIDCAP FRANCE	FR0007387071	●	●	Art. 8	
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY MANAGERS F	FR0010922963	●	●		
ACTIONS GRANDE CHINE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO CHINA NEW ECONOMY A EUR ACC	LU2295992320	●	●	Art. 8	●
ACTIONS GRANDE CHINE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - GREATER CHINA FUND A (ACC) - USD	LU0210526801	●	●	Art. 8	
ACTIONS INDE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI MSCI INDIA II UCITS ETF EUR ACC	FR0010361683	●			
ACTIONS INDE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INDIA	LU0068770873	●	●		
ACTIONS INDE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD INDIA A EUR ACCUMULATING	FR0010479931	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - INDIA FOCUS FUND A-EUR	LU0197230542	●	●	Art. 8	
ACTIONS INDE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN INDIA FUND A(ACC)EUR	LU0231205187	●	●	Art. 8	
ACTIONS INDE	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - INDIAN EQUITY AC	LU0164881194	●	●	Art. 8	
ACTIONS INDE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-INDIAN EQUITIES P EUR	LU0255979071	●	●		
ACTIONS INDE	ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BV	ROBECO INDIAN EQUITIES D €	LU0491217419	●		Art. 8	
ACTIONS INDONÉSIE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI INDONESIA UCITS ETF ACC	LU1900065811	●			
ACTIONS INTERNATIONAL CHARIAH ISLAMIQUE	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC ISLAMIC FUNDS - HSBC ISLAMIC GLOBAL EQUITY INDEX FUND AC EUR	LU0806931092	●			
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ THEMATICA AT EUR	LU1981791327	●		Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA SELECT - MÉGATENDANCES A	FR00140018L0	●		Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA SELECT - MÉGATENDANCES P	FR0013373214	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA ACT SOCIAL PROGRESS	FR0007062567	●	●	Art. 9	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - ACT SOCIAL PROGRESS A CAPITALISATION EUR	LU1557118921	●	●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	FOURPOINTS INVESTMENT MANAGERS	VALEUR INTRINSÈQUE P	FR0000979221	●		Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS A	FR0011449602	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) POSITIVE IMPACT FUND EUR A ACC	LU1854107221	●	●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS META FUND R/A (EUR)	LU1951204046	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS SAFETY FUND R/A (EUR)	LU1951225553	●	●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS SUBSCRIPTION ECONOMY FUND R/A (EUR)	LU2095319849	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - GLOBAL MEGATREND SELECTION P EUR	LU0386882277	●	●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-GLOBAL MEGATREND SELECTION R EUR	LU0391944815	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-SECURITY P EUR	LU0270904781	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-SECURITY R EUR	LU0270905242	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	SANSO MEGATRENDS R EUR	FR0011759364	●		Art. 9	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	DWS INVESTMENT S.A.	DWS GLOBAL VALUE LD	LU0133414606	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN MUTUAL GLOBAL DISCOVERY FUND A(ACC)EUR	LU0211333025	●		Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BV	ROBECO BP GLOBAL PREMIUM EQUITIES D EUR	LU0203975437	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL LONG-HORIZON EQUITY FUND A2	LU0171285314	●	●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	FR0010148981	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT E EUR ACC	FR0010312660	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN A EUR ACC	LU1966631001	●	●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	COMGEST MONDE C	FR0000284689	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES CLASS A EUR ACC	LU1530899142	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA	DPAM B - EQUITIES NEWGEMS SUSTAINABLE B CAP	BE0946564383	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA	DPAM B - EQUITIES WORLD SUSTAINABLE B CAP	BE0058652646	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST BEYOND GLOBAL LEADERS CLASS B EUR	LU0383784146	●	●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA GLOBAL DISRUPTION NC	LU1897556517	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH A	FR0010859769	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	MIROVA US LLC	MIROVA FUNDS - MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0914729966	●	●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	MSIM FUND MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS - GLOBAL OPPORTUNITY FUND A (EUR)	LU2308174304	●		Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	VEGA DISRUPTION R C EUR	FR0013299047	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-FAMILY P EUR	LU0130732364	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL SUSTAINABLE GROWTH A ACCUMULATION EUR	LU2382957772	●		Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	UBP ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	UBAM - 30 GLOBAL LEADERS EQUITY AC EUR	LU0573559563	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE UCITS - VARENNE CONVICTION A EUR ACCUMULATION	LU2722195596	●			
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMIRAL GESTION	SEXTANT QUALITY FOCUS A	FR001400CEG4	●		Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF DIST	FR0007075494	●	●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI MSCI WORLD II UCITS ETF DIST	FR0010315770	●	●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI MSCI WORLD II UCITS ETF EUR HEDGED DIST	FR0011660927	●	●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI IRELAND LIMITED	AMUNDI MSCI WORLD SRI CLIMATE NET ZERO AMBITION PAB UCITS ETF EUR ACC	IE000Y77LGG9	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUX	AMUNDI MSCI WORLD TRANS ETF AE-C	LU1437021204		●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI GLOBAL GENDER EQUALITY ETF ACCUMULATION	LU1691909508	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK SUSTAINABLE GLOBAL FUNDS - SUSTAINABLE GLOBAL DYNAMIC EQUITY FUND A2 UCIF	LU0238689623	●	●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	BNP PARIBAS ACTIONS MONDE ISR CLASSIC	FR0010108977	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS SUSTAINABLE GLOBAL LOW VOL EQUITY CLASSIC CAPITALISATION	LU0823417810	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	CPR AM	CPR INVEST SOCIAL IMPACT	LU2036821663		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST MEGATRENDS A EUR ACC	LU1734693812	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	DNCA FINANCE	SORONEXT STRATEGY C	FR001400RWG4	●			

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST II GLOBAL EQUITY HIGH CONVICTION FUND LC	LU0826452848	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI CONVICTIONS MONDE C	FR0000973562	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EQUITY OPPORTUNITIES A EUR	LU1160358633	●	●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - HUMAN CAPITAL A EUR	LU2221884310	●		Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-ACC-EUR	LU1261432659	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-DIST-EUR	LU0069449576	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GROWTH (EURO) FUND A(ACC)EUR	LU0114760746	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQUITY NC	FR0010722348	●		Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY AC	FR0000438905	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL SELECT EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0157178582	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL SUSTAIN PARIS ALIGNED FUND EUR A ACC	LU1670715207	●	●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	MSIM FUND MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS - GLOBAL BRANDS FUND A	LU0119620416	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND QEP GLOBAL QUALITY A ACCUMULATION EUR	LU0323591833	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	TAILOR AM	LYSIS ESG THEMATICS I	FR0013531365	●		Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU EQUITY SELECTION R ACC EUR	FR0012127389	●	●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	TRUSTEAM FINANCE	TF GLOBAL CLIENT FOCUS R	FR001400BY52	●	●	Art. 9	●
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	YOMONI	YOMONI MONDE ISR A	FR0013329778	●	●		
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	ZENITH AM	ZENITH WORLD ISR	FR0013436664	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - SYSTEMATIC SUSTAINABLE GLOBAL SMALLCAP FUND A2	LU0054578231	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	CPR AM	CPR INVEST - EDUCATION A	LU1861294319		●	Art. 8	●
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	GAY-LUSSAC GESTION	GAY-LUSSAC MICROCAPS MONDE A	FR0014006U34	●			
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP R	LU1329694266	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	BNY MELLON FUND MANAGEMENT (LUX) S.A.	BNY MELLON GLOBAL EQUITY INCOME FUND EUR A ACC	IE00B3V93F27	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - GLOBAL DIVIDEND PLUS FUND A-ACC-EUR	LU0261951957	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - GLOBAL DIVIDEND PLUS FUND A-EUR	LU0099575291	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL DIVIDEND FUND A-ACC-EUR (HEDGED)	LU0605515377	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL DIVIDEND FUND A (ACC) - EUR	LU0329202252	●		Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND EUR A ACC	LU1670710075	●	●	Art. 8	
ACTIONS INTERNATIONALES GDES CAP MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI MSCI WORLD ESG LEAD ETF C	IE00016PSX47	●	●		
ACTIONS ITALIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ITALY FUND A-DIST-EUR	LU0048584766	●	●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI JAPAN TOPIX II UCITS ETF EUR DIST	FR0010245514	●	●		
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI JAPAN TOPIX UCITS ETF-C EUR HEDGED	LU1681037864	●			
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI JAPAN SRI CLIMATE PARIS ALIGNED - UCITS ETF DR (C)	LU2233156749	●		Art. 8	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	ARKEA ASSET MANAGEMENT	ARKEA INDICIEL PAB JAPON P	FR001400SKK9		●	Art. 9	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA INDICIEL JAPON P	FR0000987968	●	●		
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA INDICIEL PAB JAPON A	FR001400SKN3	●		Art. 9	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AVIVA INVESTORS FRANCE S.A.	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON	FR0013392065		●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS JAPAN EQUITY CLASSIC H EUR CAPITALISATION	LU0194438338	●	●	Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS SUSTAINABLE JAPAN MULTI-FACTOR EQUITY CLASSIC EUR ACC	LU1956138777	●	●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH JAPAN EUR R ACC	IE00BD1DJ122	●	●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - JAPAN EQUITY ESG FUND A-DIST-EUR	LU0069452018	●	●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - JAPAN EQUITY ESG FUND A-JPY	LU0048585144	●	●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - JAPAN EQUITY FUND A (DIST) - USD	LU0053696224	●	●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD JAPON AC EUR	FR0000004012	●	●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD JAPON RC EUR	FR0010734491	●	●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-JAPANESE EQUITY OPPORTUNITIES P EUR	LU0255979402	●		Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-JAPANESE EQUITY SELECTION PJPY	LU0176900511	●	●	Art. 8	
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	UBS FUND MANAGEMENT LUXEMBOURGS A	SNAM JAPAN EQUITY RESP. AHC	LU1861469051		●	Art. 8	●
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET A EUR HGD (C)	LU0568583933	●	●	Art. 8	
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA IM EQUITY TRUST - AXA IM JAPAN SMALL CAP EQUITY B	IE0031069721	●	●	Art. 8	
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) JAPAN SMALLER COMPANIES FUND EUR A ACC	LU1670715975	●		Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS EMERGENTS P C	FR0010188383	●	●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS III UCITS ETF EUR ACC	FR0010429068	●	●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF-C EUR	LU1681045370	●	●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS SRI CLIMATE PARIS ALIGNED - UCITS ETF DR (C)	LU1861138961	●		Art. 8	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND) LIMITED	BARINGS EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND - BARINGS GLOBAL EMERGING MARKETS FUND CLASS A EUR INC	IE0004850503	●	●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND - ETF	ISHARES MSCI EM SRI UCITS ETF USD (ACC)	IE00BYVJRP78	●	●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BNP PARIBAS AM	BNPP MSCI EMERGING ESG FILTERED	LU1291097779		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS EMERGING EQUITY CLASSIC EUR CAPITALISATION	LU0823413074	●	●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CANDRIAM	CANDRIAM SUSTAINABLE EQUITY EMERGING MARKETS C EUR ACC	LU1434523954	●	●	Art. 9	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC	FR0010149302	●	●	Art. 9	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	COMGEST SA	MAGELLAN C	FR0000292278	●	●	Art. 8	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	EDR FUND STRATEGIC EMERGING A	LU1103293855		●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING MARKETS FUND A-ACC-EUR	LU1048684796	●	●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	GEMWAY ASSETS	GEMEQUITY R	FR0011268705	●	●	Art. 8	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	HMG FINANCE	HMG GLOBETROTTER C	FR0010241240	●	●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	JP MORGAN AM EUROPE	JPM GLOBAL EM RESEARCH ENH	IE00BF4G6Z54		●		
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0217576759	●	●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS SUSTAINABLE EQUITY A ACC EUR	LU2051469034	●	●	Art. 8	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS EMERGENTES R	FR0010380675	●	●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - EMERGING SUSTAINABLE STARS EQUITY FUND BP EUR	LU0602539867	●		Art. 8	●
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BV	ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS - ROBECO EMERGING MARKETS EQUITIES D EUR	LU0187076913	●	●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EMERGING MARKETS A ACCUMULATION EUR	LU0248176959	●	●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EMERGING MARKETS A ACCUMULATION USD	LU0106252389	●	●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL EMERGING MARKET OPPORTUNITIES A ACCUMULATION EUR	LU0279459456	●	●	Art. 8	
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS SMALL CAP FUND A (ACC) (PERF) - EUR	LU0318933057	●	●	Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	COLVILLE CAPITAL PARTNERS	TERROIRS AVENIR MONDE AGRICOLE R	FR00140092S0		●		
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS A EUR ACC	LU1653748860	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA	DPAM B - EQUITIES SUSTAINABLE FOOD TRENDS B CAP	BE0947764743	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL AGRIBUSINESS LC	LU0273158872	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL AGRIBUSINESS NC	LU0273147594	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - NUTRITION P EUR	LU0366534344	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA INDICIEL APAL P	FR0000987950	●	●		
ACTIONS SECTEUR AUTRES	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS TURKEY EQUITYCLASSICR	LU0265293521	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR AUTRES	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST HYDROGEN A EUR ACC	LU2389405080	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR AUTRES	DWS INVESTMENT S.A. (ETF)	XTRACKERS MSCI EM EUROPE, MIDDLE EAST & AFRICA ESG SWAP UCITS ETF 1C	LU0292109005	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR AUTRES	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL SPORT R	LU2257982228	●		Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR AUTRES	SWISS LIFE ASSET MANAGERS LUXEMBOURG	SWISS LIFE FUNDS (LUX) EQUITY GREEN BUILDINGS & INFRASTRUCTURE IMPACT R EUR CAP	LU2350031394	●	●	Art. 9	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	AMUNDI IRELAND LIMITED	AMUNDI S&P GLOBAL CONSUMER DISCRETIONARY ESG UCITS ETF DR EUR ACC	IE000NM0ALX6	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS CONSUMER INNOVATORSCLASSIC CAPITALISATION	LU0823411706	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST - GLOBAL LIFESTYLES A EUR ACC	LU1989767253	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - GLOBAL CONSUMER BRANDS FUND A-DIST-EUR	LU0114721508	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER LUXURY A	FR0010960930	●		Art. 8	
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LOMBARD ODIER FUNDS (EUROPE) SA	LO FUNDS - WORLD BRANDS FUND (EUR) P A	LU1809976522	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-PREMIUM BRANDS P EUR	LU0217139020	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	SOCIETE GENERALE GESTION	SG ACTIONS LUXE C C	FR0000988503	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH HP EUR	LU0190161025	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH P USD	LU0090689299	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR EAU	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI MSCI WATER ESG SCREENED UCITS ETF DIST	FR0010527275	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR EAU	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	FR0010668145	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR EAU	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - WATER & WASTE FUND A ACC EUR	LU1892829828	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR EAU	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS WATER FUND R/A (EUR)	LU1951229035	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR EAU	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-WATER P EUR	LU0104884860	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	AMIRAL GESTION	SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE A	FR001400A5A2	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - GLOBAL ECOLOGY ESG A EUR (C)	LU1883318740	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS - GLOBAL ENVIRONMENT CLASSIC CAPITALISATION	LU0347711466	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS CLIMATE CHANGE CLASSIC CAPITALISATION	LU0406802339	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO CLIMATE TRANSITION A EUR ACC	LU0164455502	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST CLIMATE ACTION A EUR ACC	LU1902443420	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	CM-AM SICAV - CM-AM SUSTAINABLE PLANET RC	FR0000444366	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST BEYOND CLIMATE A	LU2254337392	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE RC	FR0013334380	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI ENJEUX FUTURS C	FR0010592022	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - GREEN NEW DEAL A EUR	FR0013428927	●	●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL CLIMATE CHANGE FUND CLASS A (ACC) EUR	LU0128520375	●		Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC	FR0000982449	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE A	FR0013517273	●		Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	LOMBARD ODIER FUNDS (EUROPE) SA	LOMBARD ODIER FUNDS - CIRCULAR ECONOMY (EUR) PA	LU2548914287	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	MANDARINE GESTION	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS C	FR0000970949	●	●		
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	MANDARINE GESTION	MANDARINE GLOBAL TRANSITION R	LU2257980289	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	MIROVA	MIROVA FUNDS - MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0914733059	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	MONTPENSIER ARBEVEL	M CLIMATE SOLUTIONS R	FR0013476678	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ODDO MERITEN AM	ODDO BHF GREEN PLANET CN EUR ACC	LU2189930360		●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	OFI AM	OFI RS ACT4 GREEN FUTURE	FR0010508333		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	OFI INVEST ESG EQUITY CLIMATE CHANGE RC	FR0013267150	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PALATINE AM	PALATINE PLANETE R	FR0010649079		●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE PLANÈTE I	FR0010341800	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES P EUR	LU0503631714	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	SANSO SMART CLIMATE R	FR0014003NV7	●		Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL CLIMATE CHANGE EQUITY A ACCUMULATION FUND	LU0302446645	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SWISS LIFE ASSET MANAGERS LUXEMBOURG	SWISS LIFE FUNDS (LUX) EQUITY ENVIRONMENT & BIODIVERSITY IMPACT R EUR CAP	LU2349917364	●	●	Art. 9	
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS R EUR	LU1183791794	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT S.A.	VONTOBEL FUND - GLOBAL ENVIRONMENTAL CHANGE B EUR	LU0384405600	●		Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI EUROPE 600 ENERGY ESG SCREENED UCITS ETF ACC	LU1834988278	●		Art. 8	
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BLACKROCK LUX	BGF WORLD ENERGY FUND A2 EUR	LU0171301533		●		
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	BNP PARIBAS ENERGIE & INDUSTRIE EUROPE ISR CLASSIC	FR0010077461	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	SOCIETE GENERALE GESTION	SG ACTIONS ENERGIE C C	FR0000423147	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - SUSTAINABLE ENERGY FUND E2	LU0171290074	●	●		
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	BLACKROCK LUX	BGF SUST ENERGY FUND A2 EUR CAP	LU0171289902		●		
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	INVECO MANAGEMENT S.A.	INVECO FUNDS - INVECO ENERGY TRANSITION ENABLEMENT FUND CLASS E ACCUMULATION FUND	LU0123358656	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - CLEAN ENERGY TRANSITION P EUR	LU0280435388	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR FINANCE	AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS	AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY RC EUR(V)	LU1876459303	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR FINANCE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL FINANCIAL SERVICES FUND A-DIST-EUR	LU0114722498	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR FINANCE	JUPITER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A.	JUPITER FINANCIAL INNOVATION CLASS L EUR ACC	LU0262307480	●	●		
ACTIONS SECTEUR FINANCE	ROBECO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BV	ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS - ROBECO NEW WORLD FINANCIALS D €	LU0187077481	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL INFRASTRUCTURE LC	LU0329760770	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL INFRASTRUCTURE NC	LU0329760853	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FTGF CLEARBRIDGE INFRASTRUCTURE VALUE FUND CLASS A EURO ACCUMULATING	IE00BD4GTQ32	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL LISTED INFRASTRUCTURE FUND EUR A ACC	LU1665237704	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	AMUNDI IRELAND LIMITED	AMUNDI S&P GLOBAL INDUSTRIALS ESG UCITS ETF DR EUR ACC	IE000LTA2082	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL INDUSTRIALS FUND A-DIST-EUR	LU0114722902	●	●		
ACTIONS SECTEUR METAUX PRECIEUX	XTRACKERS	XTRACKERS PHYSICAL GOLD EUR HEDGED ETC	DE000A1EK0G3	●			

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI NYSE ARCA GOLD BUGS UCITS ETF USD DISTRIBUTING	LU2611731824	●	●		
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD GOLD FUND A2	LU0171305526	●	●		
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD GOLD FUND E2	LU0171306680	●	●		
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	CM-AM SICAV - CM-AM GLOBAL GOLD RC	FR0007390174	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD GOLDSPIRE A EUR	FR0010664086	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	SOCIETE GENERALE GESTION	SG ACTIONS OR C C	FR0000424319	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA OR ET MATIÈRES PREMIÈRES C	FR0010011171	●	●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND A2	LU0075056555	●	●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND A2	LU0172157280	●	●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND E2	LU0172157363	●	●		
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	TOCQUEVILLE MATERIALS FOR THE FUTURE P	FR0010649772	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-TIMBER P EUR	LU0340559557	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI WORLD HEALTH CARE UCITS ETF EUR ACC	LU0533033238	●	●		
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - PEOPLE & PLANET EQUITY E CAPITALISATION EUR	LU0266013639	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	CANDRIAM	CANDRIAM EQUITIES L ONCOLOGY FUND CLASS CH EUR CAP	LU1864481624	●		Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	COLVILLE CAPITAL PARTNERS FRANCE	SILVER AUTONOMIE R	FR00140052N5	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST - GLOBAL SILVER AGE CLASS A EUR ACC	LU1291158233	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - HEALTHCARE A EUR	LU1160356009	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FF - GLOBAL HEALTHCARE FUND A-DIST-EUR	LU0114720955	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FINANCIÈRE DE L'ARC	ARC ACTIONS SANTÉ INNOVANTE ESG A	FR0007028063	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - GLOBAL HEALTHCARE FUND A (ACC) - EUR	LU0880062913	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER HEALTH IMPACT FOR ALL A	FR0013441714	●		Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	MONTPENSIER ARBEVEL	PLUVALCA HEALTH OPPORTUNITIES A	FR0012283406	●		Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-HEALTH P EUR	LU0255978776	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	ROBEKO INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT BV	ROBEKO SUSTAINABLE HEALTHY LIVING D-EUR CAPITALISATION	LU2146189407	●		Art. 9	●
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO THEMATIC SILVER PLUS C	FR0010909531	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	SAINT OLIVE GESTION	BSO BIO SANTÉ C	FR0007005764	●	●		
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND HEALTHCARE INNOVATION A ACCUMULATION EUR HERFESD	LU2191243257	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	DWS INVESTMENTS SA	XTRACKERS (IE) PLC ARTIFICIAL 2	IE00BGV5VN51	●	●		
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GLOBAL ARTIFICIAL INTELLIGENCE AT (H2-EUR)	LU1548497772	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AMIRAL GESTION	SEXTANT TECH A	FR0011050863	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI SEMICONDUCTORS UCITS ETF ACC	LU1900066033	●		Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI WORLD INFORMATION TECHNOLOGY UCITS ETF EUR ACC	LU0533033667	●	●		
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - ROBOTECH A CAPITALISATION EUR	LU1536921650	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BIG DATA A-EUR ACCUMULATING	LU1244893696	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL TECHNOLOGY FUND A-DIST-EUR	LU0099574567	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A (ACC) USD	LU0109392836	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	ITAVERA ASSET MANAGEMENT	IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE A	FR001400SC42	●			

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US TECHNOLOGY FUND A (ACC) - EUR	LU0159052710	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE B EUR	LU1819480192	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ROBOTICS A	FR0012417350	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER SPACE B	LU2466448532	●		Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	MONTPENSIER ARBEVEL	PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES A	FR0013076528	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND R/A (EUR)	LU1951200481	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE CR-EUR	LU1919842267	●		Art. 9	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - ROBOTICS P EUR	LU1279334210	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-DIGITAL P EUR	LU0340554913	●	●	Art. 8	●
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	SOCIETE GENERALE GESTION	SG ACTIONS US TECHNO C	FR0000431538	●	●	Art. 8	
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH R EUR	LU2181906426	●	●	Art. 9	●
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI SWITZERLAND UCITS ETF-C EUR	LU1681044720	●	●		
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - SWITZERLAND EQUITY A CAPITALISATION EUR	LU0184627536	●	●	Art. 8	
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	SYNCHRONY (LU) SWISS ALL CAPS (CHF) A EUR	LU2004923152	●	●	Art. 8	
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SWITZERLAND FUND A-DIST-CHF	LU0054754816	●	●	Art. 8	
ACTIONS SUISSE PETITES & MOY. CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND SWISS SMALL & MID CAP EQUITY A ACCUMULATION CHF	LU0149524034	●	●	Art. 8	
ACTIONS THAÏLANDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - THAILAND FUND A-DIST-USD	LU0048621477	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	APICIL ASSET MANAGEMENT	ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES P	FR0010283838	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	DNCA FINANCE	DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO C	FR0012316180	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES C	FR0010214213	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER VALUE EURO A	FR0011360700	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD DIVIDEND LOWVOL SRI RC	FR0013135555		●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	OTEA CAPITAL	AGORA ACTIONS EURO I	FR001400HH99	●	●		
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	OTEA CAPITAL	AGORA ACTIONS EURO R	FR0010738153	●	●		
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	OCCITANIE VALEURS R	FR0013411956	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY@WORK RC EUR	LU1301026388	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SOCIAL IMPACT A	FR0007073119	●		Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SOCIAL IMPACT R	FR0010117093	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	FR0000017329	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMPLEGEST	AMPLEGEST PRICING POWER AC	FR0010375600	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS EURO ISR P C	FR0010458745	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI EURO STOXX 50 II UCITS ETF ACC	FR0007054358	●	●		
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	LYXOR INDEX FUND EURO	FR0000443392	●	●		
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA ACTIONS EURO P	FR0010636407	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY A	FR001400NJ57	●		Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY P	FR0000442949	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA OPTIMAL ACTIONS EURO GESTION PRIVÉE P	FR0013466133	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS P	FR0000994378	●	●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA EURO VALEURS RESPONSABLES C	FR0000982761	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	BNP PARIBAS EURO CLIMATE ALIGNED CLASSIC C	FR0010302398	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE LUX - INFLECTION POINT CARB IMPACT EURO R - CAPITALISATION	LU0414216498	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA	DPAM B - EQUITIES EUROLAND B CAP	BE0058182792	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI SMART TRANSITION R	FR0000004970	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EURO SUSTAINABLE EQUITY A EUR	FR0010505578	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ELEVA CAPITAL S.A.S.	ELEVA EUROLAND SELECTION A2 (EUR) ACC	LU1616921158	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE EUROZONE EQUITY FUND A-ACC-EUR	LU0238202427	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY AC	FR0000437113	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR C	FR0010546929	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR D	FR0010546937	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS EURO R	FR0010679886	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ALPHA EURO SRI R	FR0010830240	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD EQUITY SRI PC EUR	FR0000003998	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD EQUITY SRI RC EUR	FR0013204187	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE FUNDS - MANDARINE SOCIAL LEADERS R	LU2052475568	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MANSARTIS GESTION	MANSARTIS ZONE EURO ISR C	FR0007495601	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MIROVA	MIROVA FUNDS - MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0914731947	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MONTPENSIER ARBEVEL	BEST BUSINESS MODELS SRI RC	FR0013079761	●	●	Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF GÉNÉRATION CR-EUR	FR0010574434	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF MÉTROPOLE EURO SRI CRW EUR	FR0010632364	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	OFI INVEST ESG EURO EQUITY R	FR0013275112	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO 4CHANGE NET ZERO EQUITY EURO C EUR	FR0010784835	●		Art. 9	●
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	FR0010187898	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0106235293	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE R	FR0011169341	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR CLASSIC C	FR0010128587	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS MID CAP EUROPE R	FR0007061882	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA AVENIR EURO NC	FR0010288308	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	LBP AM	TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR L	FR00140045W0	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR	FR0000990095	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO THEMATIC FAMILY BUSINESSES C EUR	FR0007468798	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION MIDCAP A	FR0010376343	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION MIDCAP R	FR0010376368	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT PEA A	FR0010286005	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT PME	FR0010547869	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI MSCI EMU SMALL CAP ESG BROAD TRANSITION UCITS ETF DIST	LU1598689153	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	APICIL ASSET MANAGEMENT	ROCHE-BRUNE EURO PME RESPONSABLES P	FR0011659937	●	●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	DNCA FINANCE	DNCA ACTIONS EURO PME R	FR0011891506	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV EUROPEAN SMALLER COMPANIES A EUR	FR0014009277	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS SMALL CAP EUROPE E	FR0013188364	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS SMALL CAP EUROPE R	FR0011640887	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	GAY-LUSSAC GESTION	GAY-LUSSAC MICROCAPS EUROPE A FCP	FR001400QDK8	●	●		
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA AVENIR PME EUROPE NC	LU1611031870	●	●	Art. 8	
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C	FR0013072097	●	●		
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C	FR0010546903	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR D	FR0010546911	●	●	Art. 8	●
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	FR0010689141	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION AUTRES	AURIS GESTION	OPPORTUNITÉS SÉLECTION STRUCTURES R	FR0013529393	●			
ALLOCATION AUTRES	MONTPENSIER ARBEVEL	M INTERNATIONAL CONVERTIBLE 2028 RC	FR001400DLQ6	●			
ALLOCATION EUR AGRESSIVE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	FR0010642280	●	●	Art. 9	●
ALLOCATION EUR AGRESSIVE	GAY-LUSSAC GESTION	GLGP AURORA A	FR001400IPY0	●			
ALLOCATION EUR AGRESSIVE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	FR0000292302	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	TEMPO	FR0010349977	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	BANQUE CANTONALE VAUDOISE	SYNCHRONY (LU) DYNAMIC (EUR) A	LU0851564384	●			
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P	FR0010097642	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	GAY-LUSSAC GESTION	EUODIA DYNAMIQUE A	FR001400F9H4	●			
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	SORONEXT POWERPULSE	FR001400PN26	●			
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT LUX	ODDO BHF EXKLUSIV: POLARIS DYNAMIC CR-EUR	LU1849528234	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	RICHELIEU GESTION	STELLA MARIS SELECTION	FR001400H0Y6	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO MLDS CROISSANCE C	FR001400QPM8	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO OBJECTIF DYNAMIQUE	FR0013183308	●	●		
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	LUZ GLOBAL PRICING POWER A	FR0013520426	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	TERNAIRE ALLOCATION DYNAMIQUE C	FR001400J945	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - OPTIMAL INCOME A CAPITALISATION EUR PF	LU0179866438	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARESCO FINANCE	CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE P	LU1379103903	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARTAN ASSOCIÉS	CLARTAN FLEXIBLE C	LU1100077103	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	CLARTAN ASSOCIÉS	CLARTAN VALEURS C	LU1100076550	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST EVOLUTIF C EUR	LU2661119755	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST EVOLUTIF CLASS B SHARES EUR	LU0284394821	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DÔM FINANCE	DÔM REFLEX C	FR0013032422	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL CONVICTIONS RC	FR0010557967	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EQUITY EURO SOLVE A EUR	FR0013219243	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	GAY-LUSSAC GESTION	GAY-LUSSAC EUROPE FLEX A	FR0013280211	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	GINJER AM	GINJER ACTIFS 360 A	FR0011153014	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE EQUILIBRE	FR0007382965	●	●	Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	MONTSEGUR FINANCE	MONTSEGUR PATRIMOINE C	FR0010121137	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	OTEA CAPITAL	AGILIS I	FR001400H8R3	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU HARMONIES R	FR0000986846	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R CLUB F	FR0010537423	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	ELLA A	FR0013411519	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	MAXIMA A	FR0010148007	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE PARTNERS P	FR0010738120	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ZENITH AM	ZENITH EQUILIBRE MONDE E	FR0010291187	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AMPLEGEST	NOVA PATRIMOINE R	FR0010905661	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA FOCUS - ARTIFICIAL INTELLIGENCE P	FR0007021563	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA MULTI PATRIMOINE P	FR0011070358	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	ALTITUDE PATRIMOINE R	FR001400LUY4	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	CONSTANTIA RENDEMENT R	FR001400M840	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	HAUSSMANN PATRIMOINE CONVICTIONS C EUR	FR0013311248	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	INCOMON DYNAMIQUE C	FR0013529104	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	INCREMENTUM C	FR001400KTT8	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	NTG APPROCHE GLOBALE R	FR001400LQV8	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	OIKOS NOMOS C	FR001400KR01	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	PFCP ALLOCATION C	FR001400JDY4	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	SAGAMARTHA ALPHA OPPORTUNITÉS C	FR001400KKU5	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	SYNERGIES GLOBAL CONVICTIONS C	FR001400EO02	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	TANCREDE ALLOCATION GLOBALE C	FR0013473485	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	TILOS	FR001400KIH6	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	VIAFONTIS CONVICTION C	FR001400M2M0	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA PENSION FUTURE R	FR0013215266	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL OPTIMAL INCOME A CAPITALISATION EUR	LU0465917044	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE A EUR ACC	FR0010147603	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CLARESCO FINANCE	CLARESCO OFFICE RACINE CONVICTIONS P	LU2270409126	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE RÉACTIVE P	FR0010097683	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	DNCA FINANCE	CANOPÉE EQUILIBRE C	FR0014009CE3	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	DNCA FINANCE	DYNASTRAT C	FR00140039O0	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	DNCA FINANCE	ESPERLUETTE PRIVILÈGE C	FR0013526464	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	DÔM FINANCE	GLP INVEST VALEURS R	FR0014007N65	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL GLOBAL ALLOCATION RC	FR0010687053	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	DWS INVESTMENT S.A.	DWS CONCEPT KALDEMORGEN EUR LC	LU0599946893	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV GLOBAL ALLOCATION A EUR	FR0007023692	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ERASMUS GESTION	ADN DYNAMIC C	FR0011829159	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ERASMUS GESTION	NOMOS CONVICTION MONDE R	FR0014004255	●			

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FIDEAS CAPITAL	BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P	FR0010921502	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FINANCIÈRE DE L'ARC	CONSTELLATION C	FR0011175199	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FOURPOINTS INVESTMENT MANAGERS	ALTAÏR OPPORTUNITÉS R	FR001400HA05	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	KEREN FINANCE	KEREN DIAPASON C	FR0013420502	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE B	FR0013433505	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	CAP FLEX OPPORTUNITÉS	FR0013375201	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	HEGOA RC EUR	FR0014001KV7	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD GESTION FLEXIBLE R	FR0011530534	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	QUERCUS ALPHA ALLOCATION	FR0014002V37	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	STRATÉGIE & CONVICTION	FR0011347236	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	SYNERGIES ALL PROCESS	FR0013466455	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LBP AM	LBPAM ISR DIVERSIFIÉ PLUS R	FR0012902435	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND EUR A ACC	LU1582988058	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	MANDARINE GESTION	AUXO FLEXIBLE	FR001400L5S1	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	MANDARINE GESTION	OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES R	FR0013445079	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	MONTSÉGUR FINANCE	STELLA OPTIMA A	FR0013260296	●			
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	OFI INVEST ESG MULTITRACK R	FR0010564351	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	OTEA CAPITAL	SILLAGE R	FR0013300084	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	ARGOSPHERE	FR0011711613	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	DÔME SÉLECTION C EUR	FR0013213931	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	ELITE N	FR0007053111	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	MAGE GLOBAL EQUILIBRE C EUR	FR0013476066	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	P2C ARMONIA C EUR	FR0014008RO2	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO ÉTOILE C EUR	FR001400AR03	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO VALOR C EUR	FR0011253624	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO VALOR F EUR	FR0011261197	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	TRIANON INVESTISSEMENT C EUR	FR0013516283	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	V PERTINENCE C EUR	FR0014001QD2	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	BREIZH GLOBAL INVEST A EUR	FR0014008GM9	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	IKEN A	FR0013293552	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	OBJECTIF DÉVELOPPEMENT A	FR0013536505	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	TWENTY ONE A	FR0014000Y85	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SAPIENTA GESTION	SAPIENTA GLOBAL STRATÉGIES C	FR0010568683	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	ALTAÏR 2.0 A	FR0014004VV8	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	CP INVEST EVOLUTION R	FR0014009IK7	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	GLP SÉLECTION R	FR001400AQY5	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	KC VALEURS OPPORTUNITÉS R	FR0014003CY4	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SELECT INVEST HORIZON R	FR001400C4O4	●		Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	STRATEGIE GLOBALE C	FR001400HCC6	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY ALPHA CLUB R	FR0013220605	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITÉS R	FR0013373859	●		Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	TAILOR AM	21 GESTION ACTIVE	FR0010342600	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS R EUR ACC	LU2147879543	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE UCITS - VARENNE GLOBAL A EUR ACCUMULATION	LU2358389745	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE UCITS - VARENNE VALEUR A EUR ACC	LU2358392376	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VIVIENNE INVESTISSEMENT	OUESSANT P	FR0011540558	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	YOMONI	YOMONI ALLOCATION A	FR0013329786	●	●		
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ZENITH AM	ZENITH VALOR C	FR001400NFK0	●			
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA SELECT - EQUILIBRE P	FR0010292920	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO PATRIMOINE EUROPE A EUR ACC	LU1744628287	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	DELUBAC ASSET MANAGEMENT	TILIA INVEST A	FR001400NQU6	●			
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	HMG FINANCE	HMG RENDEMENT D	FR0007495049	●	●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE OPPORTUNITIES SRI RC EUR	FR0007028543	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	TAILOR AM	TAILOR ALLOCATION REACTIVE C	FR0011845650	●	●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	TRUSTEAM FINANCE	TRUSTEAM ROC FLEX R	FR0007018239	●		Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	ABRDN SICAV I - DIVERSIFIED GROWTH FUND A ACC EUR	LU1402171232	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ STRATEGY 50 CT EUR	LU0352312184	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ TEAM FORMULE 1 RC	FR0011350669	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	AMIRAL GESTION	SEXTANT GRAND LARGE A	FR0010286013	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI EQUILIBRE CLIMAT C	FR0011199371	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	R&C MAESTRO C	FR001400SGH3	●			
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - ESG MULTI-ASSET FUND A2 EUR	LU0093503497	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC MULTI EXPERTISE A EUR ACC	FR0010149203	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC	FR0010135103	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PATRIMOINE E EUR ACC	FR0010306142	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CLARESCO FINANCE	CLARESCO ICE MOMENTUM P	LU2708406710	●			
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	DNCA FINANCE	SORONEXT HARMONY C	FR001400RBY1	●	●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	GAY-LUSSAC GESTION	EUODIA ÉQUILIBRÉ A	FR001400F9I2	●			
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	GOLDMAN SACHS ASSET MANAGEMENT B.V.	GOLDMAN SACHS PATRIMONIAL BALANCED - P CAP EUR	LU0119195963	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA EQUILIBRE NC	FR0010013961	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA FUTURE FOR GENERATIONS NC	FR0010289660	●		Art. 9	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO SUSTAINABLE ALLOCATION FUND E (ACCUMULATION) EUR	LU1701702703	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL BALANCED FUND A (ACC) - EUR	LU0070212591	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL INCOME FUND D (ACC) - EUR	LU0740858492	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) SUSTAINABLE ALLOCATION FUND EUR A ACC	LU1900799617	●	●	Art. 9	●
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	MANDARINE GESTION	EP GLOBAL CONVICTIONS C	FR001400MCO1	●			

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	MANDARINE GESTION	KARDINAL CROSS ASSET C	FR001400G2K2	●			
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	MANDARINE GESTION	VITRUE AMPLITUDE GLOBAL EQUILIBRE C	FR001400EK97	●			
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - STABLE RETURN FUND BP EUR	LU0227384020	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT LUX	ODDO BHF EXKLUSIV: POLARIS BALANCED CRW-EUR	LU1864504425	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	KOGOSEI MONDE C EUR	FR00140044I2	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO OBJECTIF CROISSANCE	FR0013183290	●	●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO OPAL EQUILIBRE	FR0000981458	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO VALOR BALANCED C EUR	FR0013367265	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	TERINVEST LATITUDE R	FR0013216785	●	●		
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	TERNAIRE ALLOCATION MODEREE C	FR001400J952	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ARKEA ASSET MANAGEMENT	ARKEA ETHI-PATRIMOINE	FR0013215944		●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA ETHI-PATRIMOINE P	FR0013215969	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	FR0000988594	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	AURIS GESTION	AURIS - EURO RENDEMENT R EUR ACC	LU1599120273	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	BNP PARIBAS PERSPECTIVES COURT TERME CLASSIC	FR0010146837	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	CLARTAN ASSOCIÉS	CLARTAN PATRIMOINE C	LU1100077442	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	CM-AM ALIZÉS TEMPÉRÉ RC	FR0010359323	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA A	LU1907594748	●	●	Art. 9	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST EUROSE CLASS B SHARES EUR	LU0512121004	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE	EUROSE C	FR0007051040	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ECOFI INVESTISSEMENTS	AGIR AVEC LA FONDATION ABBÉ PIERRE	FR0010626184	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - INCOME EUROPE A EUR	LU0992632538	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD PATRIMOINE A	FR0010041822	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ERASMUS GESTION	ERASMUS CAPITAL PLUS R	FR0013053220	●	●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	GAY-LUSSAC GESTION	GAY-LUSSAC HERITAGE A	FR0010883017	●	●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	GENERALI ASSET MANAGEMENT S.P.A. SOCIETÀ DI GESTIONE DEL RISPARMIO	GF FIDÉLITÉ P	FR0010113894	●	●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO PAN EUROPEAN HIGH INCOME FUND A ACCUMULATION EUR	LU0243957239	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	KEREN FINANCE	GÉNÉRATION ALPHA C	FR001400QKQ0	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	KEREN FINANCE	KEREN PATRIMOINE C	FR0000980427	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI A	FR0013406691	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTY SRI A	FR0010611293	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER PATRIMOINE A	FR0010434019	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LBP AM	TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P	FR0010565515	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	MANDARINE GESTION	PROCLERO C	FR0011136563	●	●	Art. 9	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	MONTPENSIER ARBEVEL	PLUVALCA ALTERNA PLUS A	FR0010466128	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	VEGA EURO RENDEMENT ISR RX	FR0012219848	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	PHI INVESTMENT MANAGERS	PHIIM SOLUTIONS ALL WEATHER R4 R	FR0013065281	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO 4CHANGE MODERATE ALLOCATION F EUR	FR0011276617	●	●	Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO OPAL ABSOLU	FR0007027404	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	SANSO INVESTMENT SOLUTIONS	SANSO PATRIMOINE C	FR0010640029	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R	FR0007078589	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	TAILOR AM	TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE C	FR0010487512	●	●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE	TRUSTEAM FINANCE	TRUSTEAM OPTIMUM R	FR0007072160	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ZENITH AM	ZENITH EUROSE PRIME C	FR001400PEJ0	●			
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	SOLIDARITÉ HABITAT ET HUMANISME	FR0011363746	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	AURIS GESTION	AURIS - DIVERSIFIED BETA R CAP	LU1250158166	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE DÉFENSIVE P	FR0010097667	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL GLOBAL CONSERVATIVE RC	FR0013333838	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	KEREN FINANCE	GENERATION PATRIMOINE C	FR001400IJP1	●		Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	FR0012355139	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	SORONEXT EQUIBALANCE	FR001400PN34	●			
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	MANDARINE GESTION	MANDARINE SOLUTION R	FR0011668730	●	●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT GMBH	ODDO BHF POLARIS MODERATE CR EUR	DE000A2JJ1W5	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	PICTET AM EUROPE	PICTET-MULTI ASSET GLOBAL OPPORT	LU0941349192		●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES R EUR	LU0941349275	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	E-FUND PATRIMOINE C EUR	FR0013333796	●	●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO OBJECTIF HARMONIE	FR0013183316	●	●		
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO OPAL MODÉRÉ C EUR	FR0007028907	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SOCIETE GENERALE GESTION	SG FLEXIBLE PC	FR0007468830	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SUNNY ASSET MANAGEMENT	FRANCE SUD CONVICTIONS	FR0010083535	●	●	Art. 8	
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	SWISS LIFE FUNDS (F) MULTI ASSET MODERATE P	FR0010308825	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SWISS LIFE GESTION PRIVÉE	SLGP PATRIMOINE R	FR0014006B60	●			
ALLOCATION GBP PRUDENTE	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND EUR A ACC	LU1670724373	●	●	Art. 8	
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE A EUR ACC	LU0592698954	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE E EUR ACC	LU0592699093	●	●	Art. 8	●
ALLOCATION OFFENSIVE EUROPE	ZENITH AM	ZENITH VALEUR BY VARENNE C	FR001400QQX3	●	●		
ALLOCATION USD AGRESSIVE	FIRST EAGLE INVESTMENT MANAGEMENT, LLC	FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND CLASS AE-C SHARES	LU0565135745	●			
ALLOCATION USD AGRESSIVE	FIRST EAGLE INVESTMENT MANAGEMENT, LLC	FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND CLASS AU-C SHARES	LU0068578508	●	●		
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL ALLOCATION FUND E2	LU0171283533	●	●		
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL MULTI-ASSET INCOME FUND A2	LU1162516477	●			
ALLOCATION USD MODÉRÉE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND A-ACC-EUR (HEDGED)	LU0987487336	●	●	Art. 8	
ALLOCATION USD MODÉRÉE	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC - BALANCED FUND CLASS A2 USD	IE0004445015	●	●	Art. 8	
ALLOCATION USD MODÉRÉE	TOBAM S.A.S.	MOST DIVERSIFIED PORTFOLIO SICAV- TOBAM ANTI-BENCHMARK MULTI-ASSET FUND B1	LU1899106907	●		Art. 8	
ALT - ARBITRAGE DETTE	SYQUANT CAPITAL SAS	HELIUM FUND - HELIUM INVEST B EUR CAP	LU1995645790	●	●	Art. 8	
ALT - EVENT DRIVEN	SYQUANT CAPITAL SAS	HELIUM FUND - HELIUM FUND B EUR	LU0912261624	●	●	Art. 8	
ALT - EVENT DRIVEN	SYQUANT CAPITAL SAS	HELIUM FUND - HELIUM SELECTION B-EUR	LU1112771503	●		Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDL REMPART C	FR0010174144	●	●	Art. 8	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE A EUR ACC	FR0010149179	●	●	Art. 8	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	ELEVA CAPITAL S.A.S.	ELEVA ABSOLUTE RETURN DYNAMIC FUND CLASS A2 EUR ACC	LU2719142965	●	●	Art. 8	●
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	ELEVA CAPITAL S.A.S.	ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE A2 (EUR) ACC	LU1920211973	●	●	Art. 8	●
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA LONG SHORT A	FR0010400762	●	●	Art. 8	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R	FR0010363366	●	●	Art. 8	●
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - INTERNATIONAL	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA SELECT - LONG SHORT	FR0013180122	●	●		
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - INTERNATIONAL	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET TR - ATLAS P EUR	LU1433232854	●	●		
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE SELECTION A-EUR	FR0010392225	●		Art. 8	
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE UCITS - VARENNE LONG SHORT A EUR ACCUMULATION	LU2722194946	●			
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	EXANE ASSET MANAGEMENT	EXANE FUNDS 2 EXANE PLEIADE FUND B EUR ACCUMULATION	LU0616900774	●	●	Art. 8	
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	EXANE ASSET MANAGEMENT	EXANE PLEIADE PERFORMANCE P	FR0010402990	●	●	Art. 8	
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE EQUITY ABSOLUTE ALPHA FUND A (PERF) (ACC) - EUR	LU1001747408	●		Art. 8	
ALT - MULTISTRATÉGIES	LFIS CAPITAL	LFIS VISION UCITS QUANT GLOBAL ALLOCATION STRATEGY R EUR ACC	LU1813288351	●	●		
ALT - MULTISTRATÉGIES	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - ALPHA 10 MA FUND BP EUR	LU0445386369	●	●		
ALT - VOLATILITÉ	VIVIENNE INVESTISSEMENT	BRÉHAT I	FR0013192424	●	●	Art. 8	
ALTERNATIVES MARKET NEUTRAL	JUPITER ASSET MANAGEMENT (EUROPE) LIMITED	JUPITERMERIAN GLOBAL EQUITY ABSOLUTE RETURN FUND L (EUR) HEDGED ACC	IE00BLP5S460	●	●	Art. 8	
AUTRES	LAZARD FRÈRES GESTION SAS	CONVERGENCE CONVICTIONS OPPORTUNITÉS	FR001400MZH6	●		Art. 8	
CONVERTIBLES EUROPE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI BFT CONVERTIBLES ISR PC	FR0011660869	●	●	Art. 8	●
CONVERTIBLES EUROPE	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	SCHELCHER CONVERTIBLE MID CAP P	FR0011167410	●	●	Art. 8	●
CONVERTIBLES EUROPE	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	SCHELCHER CONVERTIBLE P	FR0010771055	●	●	Art. 8	●
CONVERTIBLES EUROPE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	CAMGESTION CONVERTIBLES EUROPE CLASSIC	FR0000285629	●	●	Art. 8	
CONVERTIBLES EUROPE	DNCA FINANCE	DNCA INVEST CONVERTIBLES CLASS A SHARES EUR	LU0401809073	●	●	Art. 8	●
CONVERTIBLES EUROPE	ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT	ELLIPSIS EUROPEAN CONVERTIBLE FUND P EUR	FR0010868901	●	●	Art. 8	
CONVERTIBLES EUROPE	LBP AM	LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE L	FR00140018M8	●		Art. 8	●
CONVERTIBLES EUROPE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R CONVICTION CONVERTIBLES EUROPE	FR0007009139	●	●	Art. 8	●
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL PC EUR	FR0000098683	●	●	Art. 8	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL RC EUR	FR0010858498	●	●	Art. 8	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL CONVERTIBLES FUND EUR A ACC	LU1670708335	●	●	Art. 8	
CONVERTIBLES INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	SCHELCHER CONVERTIBLE GLOBAL WORLD P	FR0011167402	●	●		
CONVERTIBLES INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPM FUNDS - GLOBAL CONVERTIBLES FUND (EUR) D (ACC) - EUR	LU0129412937	●	●	Art. 8	
EUR SUBORDINATED BOND	AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS	AXIOM OBLIGATAIRE RC EUR(V)	LU1876460905	●	●	Art. 8	
EUR SUBORDINATED BOND	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER HYBRID BONDS A	FR0013277571	●	●	Art. 8	
EUR SUBORDINATED BOND	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CAPITAL FI SRI RVC EUR	FR0013306727	●	●	Art. 8	●
EUR SUBORDINATED BOND	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CREDIT FI SRI RC EUR	FR0014005U50	●	●	Art. 8	●
EUR SUBORDINATED BOND	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR	FR0010752543	●	●	Art. 8	●
FCPR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT	FCPR ODDO BHF GLOB PRIV EQTY A2	FR001400ROV0	●			
FCPR	APEO	FCPR APAX PRIVATE EQUITY OPPORT	FR0013533619	●		Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
FCPR	EDMOND DE ROTHSCHILD AM	FCPR EDR PRIVATE EQUI OPPORT	FR001400JH55	●		Art. 8	
FCPR	EIFFEL INVESTMENT GROUP	EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES C	FR001400BCG0	●		Art. 9	●
FCPR	ELEVATION CAPITAL PARTNERS	FCPR ELEVATION MIRIAD-VIE A	FR001400K5J1	●			
FCPR	EURAZEO	FCPR EPVE3 C	FR0013301553	●		Art. 8	●
FCPR	ISATIS CAPITAL	FCPR ISATIS CAPITAL VIE RETRAITE	FR0013222353	●	●	Art. 8	●
FCPR	NATIXIS GLOBAL AM	FCPR MIROVA GREEN IMP PRIV EQU	FR001400DOB2	●		Art. 9	●
FCPR	NEXTSTAGE AM	NEXTSTAGE CROISSANCE	FR0013202108	●		Art. 8	
FCPR	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	FCPR TIKEHAU FINANCEMENT DECA	FR001400HLW5	●	●		
FONDS À HORIZON 2021-2025	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY TARGET™ 2025 FUND A-ACC-EUR	LU0251131792	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2026-2030	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY TARGET™ 2030 FUND A-ACC-EUR	LU0251131362	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2026-2030	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD HORIZON 2028-2030	FR0010046391	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2026-2030	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS HORIZON 2025-2029 R	FR0011469360	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2031-2035	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY TARGET™ 2035 FUND A-ACC-EUR	LU0251119078	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2031-2035	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD HORIZON 2031-2033	FR0010046417	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2031-2035	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS HORIZON 2030-2034 R	FR0011461235	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2036-2040	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY TARGET™ 2040 FUND A-ACC-EUR	LU0251120084	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2036-2040	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD HORIZON 2034-2036	FR0010045658	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2036-2040	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD HORIZON 2037-2039	FR0010045641	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2036-2040	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS HORIZON 2035-2039 R	FR0011461243	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2041-2046	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY TARGET™ 2045 FUND A-ACC-EUR	LU1025014389	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2041-2046	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD HORIZON 2040-2042	FR0010045633	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2041-2046	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD HORIZON 2043-2045	FR0010045625	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2041-2046	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS HORIZON 2040-2044 R	FR0011461276	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2041-2046	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	PLANIFIQUE HORIZON R	FR001400IN17	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2046+	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY TARGET™ 2050 FUND A-ACC-EUR	LU1025014629	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2046+	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY TARGET™ 2055 FUND A-ACC-EUR	LU2218679988	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2046+	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY TARGET™ 2060 FUND A-ACC-EUR	LU2218680481	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2046+	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD HORIZON 2046-2050	FR0014002YJ1	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2046+	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS HORIZON 2045-2049 R	FR0011461292	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2046+	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS HORIZON 2050-2054 R	FR0011469337	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2046+	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS HORIZON 2055-2059 R	FR0013161965	●		Art. 8	
FONDS À HORIZON 2046+	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS HORIZON 2060-2064 R	FR00140033X4	●		Art. 8	
FONDS GARANTIS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	BNP PARIBAS AQUA CAPITAL GARANTI 2025 CLASSIC	FR001400TGZ3	●		Art. 8	
FONDS GARANTIS	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC CLIC EURO 85 G	FR0000438087	●	●		
GLOBAL DIVERSIFIED BOND	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI MULTI-GÉRANTS OBLIGS PC	FR0000983637	●	●	Art. 8	
GLOBAL DIVERSIFIED BOND	CANDRIAM LUXEMBOURG	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL	LU1434523012		●	Art. 9	●
GLOBAL DIVERSIFIED BOND	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL BOND FUND A-ACC-EUR (HEDGED)	LU0337577430	●	●	Art. 8	
GLOBAL DIVERSIFIED BOND	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL BOND FUND A-DIST-USD	LU0048582984	●	●	Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
GLOBAL DIVERSIFIED BOND - EUR HEDGED	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GREEN BOND AT EUR	LU1542252181	●	●	Art. 9	●
GLOBAL DIVERSIFIED BOND - EUR HEDGED	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI OBLIG MONDE RESPONSABLE P	FR0000286338	●	●	Art. 8	
GLOBAL DIVERSIFIED BOND - EUR HEDGED	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BONDS P C	FR0013411741	●	●	Art. 9	●
GLOBAL DIVERSIFIED BOND - EUR HEDGED	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA GLOBAL GREEN BONDS A	FR0014001816	●		Art. 9	●
GLOBAL DIVERSIFIED BOND - EUR HEDGED	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA GLOBAL GREEN BONDS P	FR0007394846	●	●	Art. 9	●
GLOBAL DIVERSIFIED BOND - EUR HEDGED	MIROVA	MIROVA FUNDS - MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND R/A (EUR)	LU1472740767	●	●	Art. 9	●
GLOBAL EMERGING MARKETS BOND - EUR HEDGED	AMUNDI LUX	AMUNDI FD EMERG MARK HARD CUR BD	LU0907913460		●	Art. 8	
GLOBAL EMERGING MARKETS CORPORATE BOND - EUR HEDGED	IVO CAPITAL PARTNERS	IVO FUNDS - IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT EUR R ACC	LU1165644672	●		Art. 8	
GLOBAL EMERGING MARKETS CORPORATE BOND - EUR HEDGED	IVO CAPITAL PARTNERS	IVO FUNDS - IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT SHORT DURATION SRI EUR R ACC	LU2061939729	●		Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	OPCI OPCIMMO P	FR0011066802	●	●	Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	QS0002005346	●		Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	ARKEA REIM	SCI SILVER AVENIR	FR0013526100	●		Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	ARKEA REIM	SCI TERRITOIRES AVENIR	FR001400A217	●		Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	ARKEA REIM	SCPI TRANSITION EUROPE	FR001400EGA8	●		Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE	OPCI BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE P	FR0011513563	●	●	Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE	PIERRE IMPACT	FR001400XS9	●			
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	CILOGER	SCPI ATOUT PIERRE DIVERSIFICAT	QS0002005625	●		Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	CILOGER	SCPI LAFFITTE PIERRE	QS0002005338	●		Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	EPOPEE GESTION	SC KEYS SELECTION VIE	FR001400DFQ8	●		Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	LA FRANCAISE REM	SCPI SELECTINVEST 1	QS0002000408	●		Art. 9	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	NOVAXIA SAS	SC NOVAXIA R PART A	FR0014002KE1	●		Art. 9	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PERIAL ASSET MANAGEMENT	SCI PERIAL EURO CARBONE	FR0014002MX7	●		Art. 9	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PERIAL ASSET MANAGEMENT	SCPI PFO2	QS0002006359	●		Art. 9	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	OPCI PREMIUM B	FR0013228715		●		
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCI CAPIMMO	QS0002005277	●		Art. 8	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCI LINASENS	FR001400C4M8	●		Art. 8	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO COMMERCE	QS0002005299	●		Art. 8	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO CROISSANCE IMPACT	QS0002005708	●		Art. 8	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOFAMILY	QS0002006342	●		Art. 8	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOPIERRE	QS0002005285	●		Art. 9	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOVIE	QS0002005324	●		Art. 9	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	REMAKE ASSET MANAGEMENT	SCPI REMAKE LIVE	QS0002005629	●		Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SC SOFIDY CONVICTIONS IMMO	FR0013466117	●		Art. 8	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI EFIMMO	QS0002006003	●		Art. 8	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI IMMORENTE	QS0002006011	●		Art. 8	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SWISS LIFE AM FRANCE	SC ESG TENDANCES PIERRE	FR0014007X71	●		Art. 8	
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE P	FR0013219722	●	●	Art. 8	●
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	THEOREIM	SC PYTHAGORE	FR0014000F47	●		Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
IMMOBILIER - DIRECT EUROPE	SOFIDY	OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE A	FR0013260262	●	●	Art. 8	●
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS FONCIER P D	FR0000972655	●	●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - EUROPE REAL ESTATE A CAPITALISATION EUR	LU0216734045	●	●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	BNP PARIBAS IMMOBILIER ISR CLASSIC C	FR0010156216	●	●	Art. 8	●
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA	DPAM B - REAL ESTATE EUROPE SUSTAINABLE B CAP	BE0058187841	●	●	Art. 8	●
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FTSE EPRA/NAREIT GLOBAL DEVELOPED UCITS ETF D	LU1832418773	●	●		
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL REAL ESTATE E CAPITALISATION EUR	LU0266012409	●	●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	MANDARINE GESTION	MANDARINE GLOBAL PROPERTY C	FR0013528478	●	●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL CITIES A ACCUMULATION EUR HEDGED	LU0224509132	●	●	Art. 9	●
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL CITIES B ACCUMULATION EUR HEDGED	LU0224509215	●	●	Art. 9	●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	AXA REIM SGP	AXA AEDIFICANDI AC	FR0000172041	●	●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT	CD EURO IMMOBILIER C	FR0010249847	●	●		
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	CLARESCO FINANCE	CLARESCO FONCIER VALOR P	LU1379104976	●	●		
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	GESTION 21	IMMOBILIER 21 AC	FR0010541821	●	●	Art. 8	●
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF IMMOBILIER CR-EUR	FR0000989915	●	●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF IMMOBILIER DR-EUR	FR0000989923	●	●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO THEMATIC REAL ESTATE F	FR0011885797	●	●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	FR0011885789	●	●	Art. 8	
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	SOFIDY	SOFIDY SÉLECTION 1 P	FR0011694256	●	●	Art. 8	●
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	AMUNDI	LYXOR ETF COM REF CRB TR UCITS	LU1829218749		●		
MATIÈRES PREMIÈRES - INDUSTRIE & MÉTAUX	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS R	FR0014008NN3	●	●	Art. 8	
MATIÈRES PREMIÈRES - MÉTAUX PRÉCIEUX	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	OFI INVEST PRECIOUS METALS R	FR0011170182	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS AUTRES	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL INFLATION BONDS REDEX A CAPITALISATION EUR	LU1790047804	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AMLEGEST	ALPHA CONVICTIONS OBLIGATAIRES C	FR001400EBY9	●			
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA EURO AGGREGATE 3-5 P	FR0010485250	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA SELECT - OBLIGATIONS P	FR001400RP06	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	SCHELCHER OPTIMAL INCOME P	FR0011034818	●		Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA EURO 7-10 C	FR0000172124	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT C	FR0010915314	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO BOND FUND A-DIST-EUR	LU0048579097	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND AC	FR0010061283	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO EURO BOND FUND E ACCUMULATION EUR	LU0115144304	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA OBLI EURO R (C)	FR0010028985	●	●	Art. 9	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	QUAERO CAPITAL SA	QUAERO CAPITAL FUNDS (LUX) - BOND INVESTMENT OPPORTUNITY D EUR ACC	LU2696109219	●		Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO BOND A ACCUMULATION EUR	LU0106235533	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC SÉCURITÉ AW EUR ACC	FR0010149120	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO SHORT TERM BOND FUND A-ACC-EUR	LU0267388220	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	OCTO ASSET MANAGEMENT	OCTO CRÉDIT COURT TERME B	FR0011299429	●		Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 7-10Y UCITS ETF ACC	LU1287023185	●			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND HIGHEST RATED EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF EUR C	LU1681046691	●	●		
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR EURO GOV ISR P	FR0010376020	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA	DPAM B - BONDS EUR GOVERNMENT B CAP	BE0943877671	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA EURO GOVIES - NC	FR0012726511	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EURO GVT BOND FUND HC	FR0000971293	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT COURT TERME	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y UCITS ETF ACC	LU1650487413	●	●		
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI EUR CORPORATE BOND CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF ACC	LU1829219127	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI EUR CORPORATE BOND EX-FINANCIALS ESG UCITS ETF ACC	LU1829218822	●		Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - EURO CREDIT PLUS A CAPITALISATION EUR	LU0164100710	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK STRATEGIC FUNDS - SUSTAINABLE EURO CORPORATE BOND FUND A2 EUR	LU1908247056	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST - CLIMATE BONDS EURO - A EUR - ACC	LU1902444584	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	ECOFI INVESTISSEMENTS	EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS	FR0011045145	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EURO SUSTAINABLE CREDIT A EUR	FR0010172767	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA EURO CREDIT NC	FR0010702175	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO EURO CORPORATE BOND FUND A ACCUMULATION EUR	LU0243957825	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO EURO CORPORATE BOND FUND E ACCUMULATION EUR	LU0243958393	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE A	FR0010491803	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	MIROVA	MIROVA FUNDS - MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE CORPORATE BOND FUND R/A (EUR)	LU0552643842	●	●	Art. 9	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R EURO CREDIT F	FR0010807107	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION CREDIT EURO C EUR	FR0007008750	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO CORPORATE BOND A ACCUMULATION EUR	LU0113257694	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	SWISS LIFE FUNDS (F) GREEN BONDS IMPACT P	FR001400PY72	●			
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT R	FR0011288513	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	DNCA FINANCE	DNCA SÉRÉNITÉ PLUS C	FR0010986315	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	ECOFI INVESTISSEMENTS	CONFIANCE SOLIDAIRE C	FR0010515601	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	LAZARD FRERES GESTION	LAZARD EUR SHORT DURATION SRI IC	FR0000027609		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM R	FR0011799931	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-EUR SHORT TERM CORPORATE BONDS P EUR	LU0954602750	●		Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO C EUR	FR0014006PM4	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU SHORT DURATION FUND R EUR ACC	LU1585265066	●		Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	AMIRAL GESTION	SEXTANT OPTIMAL INCOME A ACC	FR001400TGU4	●		Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION P	FR0010707513	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - EURO CREDIT TOTAL RETURN A CAPITALISATION EUR	LU1164219682	●		Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS FUNDS EUROPE HIGH CONVICTION BOND CLASSIC EUR CAP	LU2155806362	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PF CREDIT A EUR ACC	LU1623762843	●	●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PF FLEXIBLE BOND A EUR ACC	LU0336084032	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	DNCA FINANCE	DNCA INVEST CREDIT CONVICTION CLASS B SHARES EUR	LU0392098371	●		Art. 8	●

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	DNCA FINANCE	FLEXIBONDS C	FR001400QJ14	●	●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BOND ALLOCATION A EUR ACC	LU1161527038	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	FIDEAS CAPITAL	CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE C	FR0010962167	●		Art. 9	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	FINANCIERE ARBEVEL	ARBEVEL SHORT TERM CREDIT A	FR001400L7X7	●			
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	FINANCIÈRE DE L'ARC	ARC FLEXIBOND C	FR0011513522	●	●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	FLORNOY FERRI	OMNIBOND R	FR0011147594	●			
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA ALPHA FIXED INCOME PLUS NC	LU1891750868	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	KEREN FINANCE	KEREN CORPORATE C	FR0010697532	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	KEREN FINANCE	KEREN CRÉDIT ISR C	FR0014000W38	●		Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES RC EUR	FR0010230490	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	LAZARD FRÈRES GESTION SAS	SYNERGIES OBLIGATIONS INTERNATIONALES	FR001400S5C8	●			
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	LBP AM	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT L	FR0014004IP7	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	MANDARINE GESTION	MANDARINE CREDIT OPPORTUNITIES C	FR0000971913	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	MONTPENSIER ARBEVEL	M ALL WEATHER BONDS RC	FR001400H8Q5	●	●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	OSTRUM SRI CROSSOVER L	FR0011350685	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	OTEA CAPITAL	ALTAUX SÉLECTION I	FR001400NXB2	●			
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	OTEA CAPITAL	ALTAUX SELECTION R	FR0011227214		●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	SUNNY ASSET MANAGEMENT	CORPORATE OBLIG SÉLECTION C	FR001400A555	●		Art. 8	
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SPPI MULTI-OBLIG R	FR0012696102	●	●		
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	SUNNY ASSET MANAGEMENT	STRATÉGIE RENDEMENT OBLIGATAIRE C	FR0013455987	●			
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	ABRDN SICAV I – EURO HIGH YIELD BOND FUND CLASS A ACC EUR	LU0119176310	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EURO HIGH YIELD RC	FR0010032326	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMIRAL GESTION	SEXTANT BOND PICKING A	FR0013202132	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI EUR HIGH YIELD CORPORATE BOND ESG UCITS ETF DIS	LU1812090543	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ANAXIS ASSET MANAGEMENT	ANAXIS SHORT DURATION E1	FR0010951426	●		Art. 9	●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	SCHELCHER EURO HIGH YIELD P	FR0010560037	●		Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A.	DPAM L - BONDS HIGHER YIELD B	LU0138645519	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EURO HIGH YIELD A EUR	LU1160363633	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN HIGH YIELD FUND A-DIST-EUR	LU0110060430	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - EURO HIGH YIELD BOND AC	LU0165128348	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI RC EUR	FR0013506987	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-EUR HIGH YIELD P	LU0133807163	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY EURO CRÉDIT R	FR0011299379	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU EUROPEAN HIGH YIELD UNITS CLASS-R ACC-EUR	FR0010460493	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ EURO INFLATIONLINKED BOND AT EUR	LU1073005974	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI EURO GOVERNMENT INFLATION-LINKED BOND UCITS ETF ACC	LU1650491282	●			
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	AMUNDI	AMUNDI EUR GOVER BD 25Y ETF C	LU1686832194		●		
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 15+Y UCITS ETF ACC	LU1287023268	●	●		

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR RC	FR0011387299	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	ARKÉA CRÉDIT COURT TERME P	FR0013332624	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	SCHELCHER SHORT TERM P	FR0011198332	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ARKÉA ASSET MANAGEMENT	SCHELCHER SHORT TERM Z	FR0050000746	●		Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST ESG FLOATING RATE NOTES LC	LU1965927921	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS RE	FR001400KCZ1	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	FR0010697482	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE	SLF (F) BOND ESG 6M P2	FR001400OWY4	●			
OBLIGATIONS INTERNATIONAL CHARIAH ISLAMIQUE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS ISLAMIC HILAL INCOME FUND CLASSIC EUR-CAP	LU2374587298	●			
OBLIGATIONS INTERNATIONAL CHARIAH ISLAMIQUE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN GLOBAL SUKUK FUND N(ACC)EUR	LU0923115975	●			
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT	BNY MELLON FUND MANAGEMENT (LUX) S.A.	BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD BOND FUND EUR H ACC HEDGED	IE00BD5CTX77	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL FLOATING RATE HIGH YIELD FUND EUR A-H ACC	LU1670722161	●	●		
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT COUVERTES EN EUR	CANDRIAM	CANDRIAM SUSTAINABLE BOND GLOBAL HIGH YIELD C EUR ACC	LU1644441120	●		Art. 9	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES EUR-P-C	FR0010156604	●	●		
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PF GLOBAL BOND A EUR ACC	LU0336083497	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	DNCA FINANCE	DNCA INVEST ALPHA BONDS B EUR	LU1694789535	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL BOND FUND A(ACC)EUR-H1	LU0294219869	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND A(ACC)EUR	LU0260870661	●	●		
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND EUR A ACC	LU1670719613	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	CANDRIAM	CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER C	FR0011445436	●	●		
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE CARBON IMPACT GLOBAL GOVERNMENT BONDS R	FR0010225052	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	JUPITER ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A.	JUPITER DYNAMIC BOND CLASS L EUR ACC	LU0853555380	●	●		
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	TAILOR AM	TAILOR CRÉDIT RENDEMENT CIBLE C	FR0010952432	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN USD	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL STRATEGIC BONDS A CAPITALISATION EUR (HEDGED)	LU0746604288	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN USD	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPM GLOBAL BOND OPPORTUNITIES SUSTAINABLE A (ACC) - EUR (HEDGED)	LU2081629425	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN USD	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL CREDIT INCOME A ACCUMULATION EUR (HEDGED)	LU1514167722	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL INFLATION SHORT DURATION BONDS A CAPITALISATION EUR (HEDGED)	LU1353950725	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL INFLATION BONDS A CAPITALISATION EUR	LU0266009793	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL INFLATION BONDS E CAPITALISATION EUR	LU0266010296	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.	AXA WORLD FUNDS - INFLATION PLUS A CAPITALISATION EUR	LU2257473269	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - OSTRUM GLOBAL INFLATION FUND R/A (EUR)	LU0255251679	●		Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PF EM DEBT A EUR ACC	LU1623763221	●		Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) SA	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EMERGING SOVEREIGN A EUR H	LU1897613763	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) EMERGING MARKETS BOND FUND EUR A-H ACC	LU1670631289	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-GLOBAL EMERGING DEBT HP EUR	LU0170994346	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A.	DPAM L - BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE A EUR	LU0907927171	●	●	Art. 9	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A.	DPAM L - BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE B EUR	LU0907927338	●	●	Art. 9	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT HP EUR	LU0340553949	●	●	Art. 8	

Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Eligible à la gestion libre	Eligible au mandat d'arbitrage	Catégorie SFDR	Label(s)
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT PEUR	LU0280437673	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN ETFS (IRELAND) ICAV - USD EMERGING MARKETS SOVEREIGN BOND UCITS ETF EUR (ACC) HEDGED	IE00BDDRDY39	●	●		
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS EMPRUNTS PRIVÉS	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ EMERGING MARKETS CORPORATE BOND AT (H2-EUR) EUR	LU1992133188	●	●	Art. 8	●
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS EMPRUNTS PRIVÉS	AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS	AXIOM EMERGING MARKETS CORPORATE BONDS RC EUR(V) ACCUMULATION	LU2821740573	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS USD DIVERSIFIÉES	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - US BOND A2 EUR HGD (C)	LU1883849199	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI US TREASURY BOND LONG DATED UCITS ETF DIST	LU1407890620	●	●		
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS PRIVÉS	AMUNDI LUX	AMUNDI IS US CORP SRI A- ACC	LU1806494412		●	Art. 8	●
OBLIGATIONS USD FLEXIBLES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - INCOME FUND A (ACC) - EUR (HEDGED)	LU1041599587	●		Art. 8	
OBLIGATIONS USD FLEXIBLES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (DUBLIN) 1 - LOOMIS SAYLES MULTISECTOR INCOME FUND R/A (EUR)	IE00B23XD337	●	●		
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ US HIGH YIELD AT (H2-EUR)	LU0795385821	●	●		
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI USD HIGH YIELD CORPORATE BOND ESG UCITS ETF DIS	LU1435356149	●	●	Art. 8	
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - US HIGH YIELD FUND A-ACC-EUR	LU0261953904	●	●	Art. 8	
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010591362	●	●		
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010592014	●	●		
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010468983	●	●		
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010342592	●	●		



Vie Plus

Filière commerciale de Suravenir
dédiée aux CGPI
Tour Trinity
1 Bis place de la Défense
92 400 Courbevoie

Suravenir

Siège social
232, rue Général Paulet
BP 103
29 802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459 - 75 436 Paris Cedex 9).